

Évaluation du Programme de développement de l'entrepreneuriat et des entreprises autochtones

Décembre 2023



Table des matières

Liste des abréviations et des acronymes.....	i
Résumé	ii
Réponse et plan d'action de la direction	v
Réponse globale de la direction	v
Aperçu	v
Assurance	vi
Matrice du Plan d'action.....	vi
1. Introduction.....	1
2. Description du programme	1
2.1 Contexte.....	1
3. Méthodologie de l'évaluation	3
3.1 Portée et enjeux de l'évaluation	3
3.2 Conception et méthodes	5
3.3 Limites.....	6
4.0 Constatations principales.....	7
4.1 Constatations principales : Pertinence	7
4.2 Constatations principales : Transfert de services.....	9
4.3 Constatations principales : Efficacité.....	12
4.4 Constatations principales : Efficience.....	29
6. Conclusions	33
7. Recommandations.....	35
7.1 Transfert de services.....	35
7.2 Atteinte et mesure des résultats du programme	35
7.3 Ressources financières et humaines	36
Annexe A : Modèle logique du DEEA et budget	37
Annexe B : Questions posées dans le cadre de l'évaluation	39
Annexe C : Renseignements détaillés sur les participants	41

Liste des abréviations et des acronymes

2ELGBTQI+	Deux esprits, lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer, intersexué et autres
AAC	Accès au capital
ANSAF	Association nationale des sociétés autochtones de financement
APA	Accès à des possibilités d'affaires
COVID-19	Maladie à coronavirus
DEEA	Développement de l'entrepreneuriat et des entreprises autochtones
IFA	Institution financière autochtone
SAC	Services aux Autochtones Canada
SAEA	Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones
SMF	Société métisse de financement

Résumé

Dans le cadre des engagements pris par Services aux Autochtones Canada (SAC) en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (1985), de la Politique sur les résultats (2016) et de la Directive sur les résultats (2016) du Conseil du Trésor, la Direction de l'évaluation de SAC a mené, de 2021 à 2023, une évaluation du Programme de développement de l'entrepreneuriat et des entreprises autochtones (DEEA - aux fins du présent document, le terme simplifié de « Programme » sera utilisé) couvrant la période de cinq ans allant de 2015-2016 à 2020-2021. Le Programme DEEA comprend trois sous-programmes complémentaires qui soutiennent les entrepreneurs autochtones au Canada : Accès au capital (AAC), Accès à des possibilités d'affaires (APA) et Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA). Au cours de la période d'évaluation, les dépenses du Programme de DEEA étaient d'environ 47 millions de dollars par an, en moyenne.

L'évaluation porte sur la pertinence, l'efficacité et le rendement des programmes de DEEA selon la définition du terme « Évaluation » dans la Politique sur les résultats (2016) :

- **Pertinence** : la mesure dans laquelle les programmes répondent aux besoins des propriétaires d'entreprises et les entrepreneurs des Premières Nations, des Inuits et des Métis. De plus, la mesure dans laquelle les programmes s'alignent sur les priorités et les responsabilités du gouvernement fédéral ;
- **Rendement** : la mesure dans laquelle les programmes atteignent leurs résultats et objectifs escomptés, tels que définis dans le modèle logique (annexe A) ;
- **Efficacité** : la mesure dans laquelle les ressources du programme (par exemple, le financement) sont utilisées pour atteindre les extrants ou les résultats du programme

En outre, cette évaluation évalue également l'incidence du Programme sur les familles et les enfants, la mesure dans laquelle les programmes favorisent l'autodétermination et le transfert de services, ainsi que la réactivité du Programme face à l'évolution des besoins métiers de la pandémie de COVID-19.

L'évaluation a recueilli des données sur quatre sources de données principales : un examen des documents et des dossiers relatifs au programme, des données sur le rendement et d'autres publications; 45 entrevues individuelles auprès d'informateurs clés; une enquête auprès de 441 entrepreneurs autochtones au Canada; une série de cercles de discussion avec des représentants d'institutions financières autochtones (IFA) et de la Société métisse de financement (SMF) et des coordonnateurs de la SAEA.

Forces du Programme

L'évaluation a montré que le Programme de DEEA reste pertinent à la fois pour le gouvernement fédéral et pour les peuples autochtones, y compris une priorité visant à faire progresser l'autodétermination autochtone et les peuples autochtones. Le programme a contribué à éliminer les obstacles empêchant les peuples autochtones de rechercher des capitaux et des soutiens commerciaux, et atteint les résultats escomptés en matière de

maintien du réseau d'institutions de prêt autochtones, de création et d'expansion d'entreprises autochtones et de création ou de maintien d'emplois grâce aux prêts.

Au cours de la période d'évaluation, l'administration et la prestation du programme AAC ont été transférées à des partenaires autochtones représentant le réseau d'institutions de prêt appartenant à des Autochtones (IFI et SMF), ce qui s'est globalement bien déroulé et est largement soutenu par les partenaires autochtones. L'importance d'un financement continu pour soutenir le programme ATC est également soulignée par les conclusions selon lesquelles les entrepreneurs autochtones ressentent une relation plus forte et plus personnelle avec les IFA et les SMF qu'avec les institutions prêteuses traditionnelles. En outre, le Programme a eu une incidence positive sur les personnes, les familles et les communautés, et le système de prêt a réagi rapidement pour répondre aux besoins des entrepreneurs et des entreprises autochtones dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Limites du Programme

Il reste d'autres obstacles entravent l'entrepreneuriat et les activités commerciales des Autochtones qui ne sont pas adressés au sein de la portée actuelle du Programme.

L'évaluation a montré que le l'investissement du Programme dans le système de prêt autochtone ne dispose pas d'un financement suffisant dans le cadre du Programme pour répondre à la demande actuelle et future de prêts et de soutien aux entreprises, compte tenu de la croissance prévue de la population autochtone.

L'évaluation a également révélé qu'il existe un besoin constant d'investissements, pour chacune des étapes de soins, afin de faciliter la réussite à toutes les étapes du développement des entreprises. De plus, une approche cloisonnée du financement dans l'ensemble des sous-programmes du DEEA crée des défis pour les entrepreneurs, en particulier lorsqu'ils doivent naviguer entre les différents soutiens et exigences. De plus, le transfert du programme AAC se limite actuellement à la fourniture de contributions, et des travaux supplémentaires sont nécessaires pour transférer entièrement l'ensemble des programmes DEEA.

Plus précisément après le transfert du Programme de SAC à des organisations dirigées par des Autochtones. Le transfert du volet AAC de SAC à l'ANSAF et aux SMF s'est bien déroulé et est largement appuyé par les partenaires autochtones. Les entrepreneurs autochtones estiment que la relation avec les IFA et les SMF est plus forte et plus personnelle qu'avec les établissements de prêt classiques. Une approche cloisonnée du financement crée toutefois des difficultés pour les entrepreneurs, en particulier lorsqu'il s'agit de s'orienter dans les différentes exigences et mesures de soutien. Le transfert du Programme s'est limité à l'octroi de subventions et de contributions; des travaux supplémentaires sont nécessaires pour transférer l'ensemble des programmes de DEEA.

Bien que des efforts aient été déployés pour améliorer l'inclusion et la portée des programmes pour l'ensemble des distinctions, des genres et des groupes d'âge, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre et contrôler l'équité en matière d'accès. Le modèle logique actuel et les données incohérentes du Programme ne reflètent pas les

résultats pertinents pour les entrepreneurs autochtones et ne permettent pas d'effectuer une évaluation complète de l'incidence du Programme. Une mise à jour du cadre de mesure du rendement est nécessaire pour refléter les résultats pertinents pour les entrepreneurs autochtones et les principaux partenaires du Programme.

L'évaluation a également montré que le l'investissement du Programme dans le système de prêt autochtone ne dispose pas d'un financement suffisant dans le cadre du Programme pour répondre à la demande actuelle et future. Cela dit, le système de prêt a réagi rapidement pour répondre aux besoins des entrepreneurs et des entreprises autochtones dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Recommandations

Il est donc recommandé à SAC de :

- 1.** Mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour explorer les options de transfert de l'ensemble du Programme de DEEA, y compris le Répertoire des entreprises autochtones (REA) et le volet de financement APA. Cela devrait inclure :
 - a)** Travailler avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour transférer l'ensemble du volet AAC, y compris la conception, l'exécution, l'admissibilité et la communication des résultats fondées sur les distinctions.
- 2.** Mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous les volets du Programme pour élaborer une approche visant à réduire davantage les obstacles à l'entrepreneuriat, notamment en élargissant l'accès au Programme pour les peuples autochtones qui sont plus difficiles à atteindre ou qui se heurtent à des obstacles exacerbés dans l'entrepreneuriat. Cela devrait inclure :
 - a)** Mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous les volets du Programme afin de soutenir de manière cohérente les entrepreneurs autochtones dans les services préalables et postérieurs.
 - b)** Étudier le processus d'approvisionnement fédéral et s'assurer que les entreprises des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont un accès équitable à celui-ci.
 - c)** Effectuer un suivi continu des ajustements résultant de l'initiative de modernisation de l'approvisionnement afin de s'assurer que les ajustements sont efficaces.
- 3.** Élaborer, en collaboration avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, un nouveau modèle logique de programme et un cadre de mesure du rendement comprenant des mesures de résultats plus larges soutenues par les partenaires autochtones. Cela devrait inclure :
 - a)** Collaborer avec des partenaires internes et externes afin d'étendre et d'utiliser l'analyse comparative entre les sexes plus pour la collecte de données, ainsi que pour l'élaboration d'approches ciblées durables répondant aux besoins de divers groupes.
- 4.** Étudier les possibilités d'augmenter l'enveloppe financière du DEEA afin d'en accroître la portée, l'incidence et la transparence. Cela devrait inclure :

- a) Travailler avec les partenaires de l'AAC pour explorer les mécanismes de financement à long terme qui soutiendront mieux la durabilité des IFA et leur capacité à fournir des prêts de développement.
- b) Travailler avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin d'explorer des approches ciblées et de mieux tirer parti des approches existantes pour aider les IFA et les SMF à maintenir en poste les employés qualifiés.

5. Normaliser le rôle de coordonnateur de la SAEA et fournir un soutien centralisé continu au réseau de coordonnateurs de la SAEA. Ce soutien peut consister à s'assurer que les coordonnateurs disposent d'une intégration, d'une formation et d'une capacité suffisantes pour remplir leurs fonctions, et qu'il existe une ligne de communication cohérente et transparente entre SAC et le réseau de coordonnateurs.

Réponse et plan d'action de la direction

Titre de l'évaluation : Évaluation du programme Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones

Réponse globale de la direction

Aperçu

- La présente évaluation examine la pertinence, l'efficacité et l'efficience du programme Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones (EDEA) et couvre un cycle de programme de cinq ans, de l'exercice 2015-2016 à 2020-2021.
- Le programme EDEA est conçu pour soutenir les efforts de développement commercial et économique des entrepreneurs et des communautés autochtones.
- Le programme EDEA est composé de trois domaines de programme qui appuient les entrepreneurs autochtones au Canada :
 - Le Programme d'entrepreneuriat autochtone – Accès aux capitaux (PEA-AAC) fournit des fonds pour créer, élargir et diversifier le réseau des IFA et des SMF qui fournissent des capitaux de développement aux entrepreneurs autochtones, améliorant ainsi l'accès aux capitaux pour les entrepreneurs autochtones au Canada.
 - Le Programme d'entrepreneuriat autochtone – Accès aux occasions d'affaires (PEA-AOA) fournit des fonds pour promouvoir une culture de l'entrepreneuriat, améliorer l'accès aux occasions d'affaires et renforcer les capacités des entreprises autochtones.
 - Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)
- Les recommandations issues de la présente évaluation guideront les efforts en matière de politique, de planification et de mise en œuvre. Cela comprend des recommandations visant à éliminer des obstacles à l'entrepreneuriat et à améliorer de l'accès au programme pour les populations autochtones les plus difficiles à atteindre, à examiner des possibilités d'élargissement du programme et de transfert de l'ensemble

du programme EDEA, ainsi qu'à améliorer la collecte des données, le suivi et la transparence. Dans la mesure du possible, ces efforts seront déployés en collaboration avec les différents domaines de programme, les partenaires autochtones et d'autres partenaires internes et externes concernés.

- Le volet PEA-AAC est devenu une source importante de capitaux pour le développement des entreprises autochtones et, au cours de ses trente années d'existence, il a contribué de manière significative à l'économie canadienne. Cependant, avec les niveaux de financement actuels, il peine à répondre à la demande de prêts sans cesse croissante des entreprises autochtones et à soutenir le déploiement du nouveau fonds de croissance autochtone. Il est essentiel d'augmenter le financement du volet AAC afin que les entreprises et les entrepreneurs autochtones continuent d'avoir accès à des capitaux propres abordables.
- Le volet PEA-AOA a des modalités générales, ce qui en fait l'un des programmes les plus souples pour favoriser le développement économique des Autochtones. Cependant, il dispose d'un financement limité et met donc l'accent sur le soutien de projets nationaux afin de maximiser son impact. Une augmentation significative du financement du volet AOA permettrait de mettre en œuvre avec succès un grand nombre des recommandations formulées dans l'Évaluation.
- La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) est un programme appliqué par tous les ministères dans le cadre de l'approvisionnement au gouvernement fédéral. Ce programme a été mis en place pour garantir que des appels d'offres fédéraux précis soient réservés aux entreprises figurant dans le Répertoire des entreprises autochtones ou sur les listes d'entreprises bénéficiaires des traités modernes. Le SAEA est un élément clé dans l'augmentation de la représentation des entreprises autochtones dans l'approvisionnement au gouvernement fédéral et joue un rôle essentiel dans l'atteinte de la cible minimale obligatoire de 5 % par les ministères fédéraux.

Assurance

- Le Plan d'action présente des mesures appropriées et réalistes pour donner suite aux recommandations de l'Évaluation, ainsi que des délais pour commencer et terminer les actions. Le Plan d'action présente trois séries de mesures : celles qui relèvent du PEA-AOA, celles qui relèvent de la SAEA et celles qui relèvent du PEA-AAC.

Matrice du Plan d'action

Secteur : Secteur des terres et du développement économique

Programme : Programme Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones

Programme : Programme d'entrepreneuriat autochtone – Accès aux occasions d'affaires

Recommandation 1	Mesures	Gestionnaire responsable (titre/secteur)	Dates de début et d'achèvement prévues	Mesure de suivi – Contexte/justification
------------------	---------	--	--	--

<p>1) Il est recommandé à Services aux Autochtones Canada de mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin d'explorer les possibilités de transfert de l'ensemble du programme EDEA, y compris le Répertoire des entreprises autochtones et le volet de financement AOA. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <p>1A) Travailler avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour transférer entièrement le programme Accès aux capitaux, y compris la conception, la prestation, l'admissibilité et la déclaration des résultats sur la base des distinctions.</p>	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Recommandation 1 : À partir d'avril 2024, en collaboration avec d'autres domaines de programme (notamment la SAEA, l'AAC, etc.), l'équipe du PEA-AOA consultera les organisations autochtones nationales (p. ex. l'Association des femmes autochtones du Canada [AFAC], le Ralliement national des Métis, le Congrès des peuples autochtones, etc.) ainsi que des organisations nationales de développement économique autochtones (p. ex. l'Association nationale des sociétés autochtones de financement [ANSAF], le Conseil canadien pour le commerce autochtone [CCCA], le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones [CAADA], etc.) pour faire conjointement ce qui suit : déterminer les activités ou fonctions qui devraient être transférées et toutes les activités résiduelles qui demeureront sous la responsabilité de SAC; élaborer une approche recommandée pour le transfert des services (p. ex. fondée sur des distinctions, etc.); recenser les partenaires potentiels pour la fourniture des services; déterminer d'autres améliorations à apporter au financement et au programme pour permettre le transfert des services liés au PEA-AOA.</p> <p>Sous-recommandation : 1A) S. O.</p>	<p>Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales</p>	<p>Date de début : avril 2024</p> <p>Achèvement : 2027-2028</p>	<p>État d'avancement :</p> <p><input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : Cette mesure de suivi est actuellement en phase d'élaboration et de planification, la date de mise en œuvre étant prévue pour avril 2024.</p> <p>En date de : septembre 2023</p>
<p>Recommandation 2</p>	<p>Mesures</p>	<p>Gestionnaire responsable (titre/secteur)</p>	<p>Dates de début et d'achèvement prévues</p>	<p>Mesure de suivi – Contexte/justification</p>
	<p>Nous sommes d'accord.</p>			<p>État d'avancement :</p>

<p>2) Mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous les volets du programme pour élaborer une approche visant à réduire davantage les obstacles à l'entrepreneuriat, notamment en élargissant l'accès au programme pour les peuples autochtones qui sont plus difficiles à atteindre ou qui se heurtent à des obstacles exacerbés dans le cadre de l'entrepreneuriat. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <p>2A) Mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous les volets du programme pour offrir de manière systématique les services collatéraux aux entrepreneurs autochtones;</p> <p>2B) Examiner le processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral et s'assurer que les entreprises des Premières Nations, des Inuit et des Métis y ont un accès équitable ;</p> <p>2C) Effectuer un suivi continu des ajustements résultant de l'initiative de modernisation pour s'assurer de leur efficacité.</p>	<p>Recommandation 2 : À partir d'avril 2024, en collaboration avec d'autres domaines de programme (notamment la SAEA, l'AAC, etc.), l'équipe du PEA-AOA consultera des organisations autochtones nationales (p. ex. l'AFAC, le Ralliement national des Métis, le Congrès des peuples autochtones, etc.) et des organisations nationales de développement économique autochtones (p. ex. l'ANSAF, le CCCA, le CAADA, etc.) pour déterminer les améliorations au programme qui peuvent être mises en œuvre dans l'immédiat et celles qui nécessiteront des fonds supplémentaires, afin de faire ce qui suit : élargir l'accès au PEA-AOA; cerner les obstacles à l'entrepreneuriat qui peuvent être éliminés grâce au PEA-AOA et élaborer les approches qui peuvent permettre de les réduire ou de les éliminer efficacement.</p>	<p>Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales</p>	<p>Date de début : avril 2024 Achèvement : 2027-2028</p>	<p><input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : Cette mesure de suivi est actuellement en phase d'élaboration et de planification, la date de mise en œuvre étant prévue pour avril 2024. En date de : septembre 2023</p>
	<p>Nous sommes d'accord.</p>	<p>Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales</p>	<p>Date de début : avril 2024 Achèvement : 2027-2028</p>	<p>État d'avancement : <input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : Cette mesure de suivi est actuellement en phase d'élaboration et de planification, la date de mise en œuvre étant prévue pour avril 2024. En date de : septembre 2023</p>
<p>Recommandation 3</p>	<p>Mesures</p>	<p>Gestionnaire responsable (titre/secteur)</p>	<p>Dates de début et d'achèvement prévues</p>	<p>Mesure de suivi – Contexte/justification</p>
	<p>Nous sommes d'accord.</p>			<p>État d'avancement :</p>

<p>3) Élaborer, conjointement avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, un nouveau modèle logique de programme et un cadre de mesure du rendement qui contient des mesures de résultats plus larges soutenues par les partenaires autochtones. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <p>3A) Collaborer avec les partenaires internes et externes pour appliquer l'analyse comparative entre les sexes (ACS) Plus à la collecte de données et pour adopter des approches ciblées durables qui répondent aux besoins de divers groupes.</p>	<p>Recommandation 3 : À partir d'avril 2024, en collaboration avec d'autres domaines de programme (notamment la SAEA, l'AAC, etc.), l'équipe du PEA-AOA consultera des organisations autochtones nationales (p. ex. l'AFAC, le Ralliement national des Métis, le Congrès des peuples autochtones, etc.), et des organisations nationales de développement économique autochtones (p. ex. l'ANSAF, le CCCA, le CAADA, etc.) en vue de l'élaboration conjointe des résultats à court, à moyen et à long terme qui correspondent aux priorités en matière de développement économique des Premières Nations, des Inuit et des Métis et de leur intégration dans un modèle logique de programme qui peut être utilisé pour la planification et l'évaluation du programme (c.-à-d. l'orientation des activités du programme, la surveillance des progrès, l'évaluation de l'efficacité du programme, etc.).</p>	<p>Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales</p>	<p>Date de début : avril 2024 Achèvement : 2027-2028</p>	<p><input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : Cette mesure de suivi est actuellement en phase d'élaboration et de planification, la date de mise en œuvre étant prévue pour avril 2024. En date de : septembre 2023</p>
	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Sous-recommandation : 3A) À partir d'avril 2024, l'équipe du PEA-AOA consultera des experts en la matière au sein de SAC et collaborera avec d'autres domaines de programme (notamment la SAEA, l'AAC, etc.), des organisations autochtones nationales (p. ex. l'AFAC, le Ralliement national des Métis, le Congrès des peuples autochtones, etc.) et des organisations nationales de développement économique autochtones (p. ex. l'ANSAF, le CCCA, le CAADA, etc.) pour examiner sa structure de collecte de données et déterminer les améliorations à apporter pour pouvoir appliquer l'ACS Plus à l'approche de collecte et d'analyse des données du programme.</p>	<p>Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales</p>	<p>Date de début : avril 2024 Achèvement : 2027-2028</p>	<p>État d'avancement : <input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : Cette mesure de suivi est actuellement en phase d'élaboration et de planification, la date de mise en œuvre étant prévue pour avril 2024. En date de : septembre 2023</p>
<p>Recommandation 4</p>	<p>Mesures</p>	<p>Gestionnaire responsable (titre/secteur)</p>	<p>Dates de début et d'achèvement prévues</p>	<p>Mesure de suivi – Contexte/justification</p>
<p>4) Étudier les possibilités d'augmenter l'enveloppe financière du programme EDEA afin d'en accroître la portée, l'impact et la transparence. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p>	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Recommandation 4 : En fonction des conclusions de l'Évaluation du Programme, le PEA-AOA prendra des mesures immédiates pour accroître la transparence du Programme. À partir d'avril 2024, en collaboration avec d'autres domaines de programme</p>	<p>Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales</p>	<p>Date de début : Mai 2023 Achèvement : 2027-2028</p>	<p>État d'avancement : <input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : Actuellement le PEA-AOA met à jour le Cadre de contrôle de la</p>

<p>4A) Travailler avec les partenaires de l'AAC pour examiner les mécanismes de financement à long terme qui appuieront mieux la durabilité des IFA et leur capacité à accorder des prêts destinés au développement;</p> <p>4B) Travailler avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour examiner des approches ciblées et mieux tirer parti des approches existantes afin d'aider les IFA et les SMF à maintenir en poste les employés qualifiés.</p>	<p>(notamment la SAEA, l'AAC, etc.), l'équipe du PEA-AOA consultera des organisations autochtones nationales (p. ex. l'AFAC, le Ralliement national des Métis, le Congrès des peuples autochtones, etc.) et des organisations nationales de développement économique autochtones (p. ex. l'ANSAF, le CCCA, le CAADA, etc.) pour déterminer le montant de financement supplémentaire requis pour rendre le volet PEA-AOA plus accessible et plus transparent.</p> <p>Sous-recommandation : 4A) S. O. 4B) S. O.</p>			<p>gestion du Programme et, dans le cadre de ce processus, cerne les domaines nécessitant une plus grande transparence et développe des processus pour mettre en œuvre les changements.</p> <p>En date de : septembre 2023</p>
Recommandation 5	Mesures	Gestionnaire responsable (titre/secteur)	Dates de début et d'achèvement prévues	Mesure de suivi – Contexte/justification
<p>5) Normaliser le rôle de coordonnateur de la SAEA et fournir un soutien centralisé continu au Réseau des coordonnateurs de la SAEA. Ce soutien peut consister à s'assurer que les coordonnateurs bénéficient d'une intégration, d'une formation et d'une capacité suffisantes pour remplir leurs fonctions, et qu'il existe une ligne de communication permanente et transparente entre SAC et le Réseau des coordonnateurs.</p>	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

Secteur : Secteur des terres et du développement économique

Programme : Programme Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones

Secteur de programme : Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Recommandation 1	Mesures	Gestionnaire responsable (titre/secteur)	Dates de début et d'achèvement prévues	Mesure de suivi – Contexte/justification
<p>1) Il est recommandé à Services aux Autochtones Canada de mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin d'explorer les possibilités de transfert de l'ensemble du</p>	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Recommandation 1 : Poursuivre les consultations auprès des organisations nationales et régionales de développement économique autochtone, des signataires d'ententes sur les revendications territoriales en vertu des traités</p>	<p>Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales</p>	<p>Date de début : Automne 2023</p> <p>Achèvement : Printemps 2025 – Retour au Cabinet avec des recommandations pour la Stratégie de transformation de l'approvisionnement</p>	<p>État d'avancement :</p> <p><input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé</p> <p><input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification :</p>

<p>programme EDEA, y compris le Répertoire des entreprises autochtones et le volet de financement AOA. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <p>1A) Travailler avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour transférer entièrement le programme Accès aux capitaux, y compris la conception, la prestation, l'admissibilité et la déclaration des résultats sur la base des distinctions.</p>	<p>modernes et des entreprises autochtones, afin de déterminer la façon dont le Répertoire des entreprises autochtones pourrait être transféré aux partenaires autochtones ainsi que le niveau de financement nécessaire pour permettre le transfert de service.</p> <p>Sous-recommandation : 1A) S. O.</p>		<p>auprès des entreprises autochtones</p>	<p>Depuis 2019, Services aux Autochtones Canada a mené des activités de consultation auprès des partenaires, lesquelles ont éclairé les changements apportés à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones qui ont été annoncés en 2021. En outre, l'annonce faisait état de la création de la Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et de l'engagement à poursuivre les activités de mobilisation et de consultation auprès des partenaires autochtones pour élaborer conjointement une stratégie visant à transformer davantage l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.</p> <p>Services aux Autochtones Canada établit en ce moment des relations et débutera les activités de mobilisation et de consultation à l'automne 2023, lesquelles comprendront des discussions menées par le Ministère sur l'élimination des obstacles et sur la façon dont ceux-ci seront abordés dans la stratégie à venir (prévue pour 2025); ainsi que l'examen des possibilités de transfert de services du REA à un ou plusieurs partenaires autochtones.</p> <p>Remarque : Les activités de mobilisation et de consultation ont commencé à l'hiver 2022 et devraient prendre fin au début de l'été 2024. L'élaboration conjointe devrait commencer en 2024, et le retour au Cabinet avec une stratégie de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones transformé est prévu au printemps 2025. Certains partenaires pourraient être prêts à différents moments de ce calendrier.</p> <p>En date de : septembre 2023</p>
<p>Recommandation 2</p>	<p>Mesures</p>	<p>Gestionnaire responsable (titre/secteur)</p>	<p>Dates de début et d'achèvement prévues</p>	<p>Mesure de suivi – Contexte/justification</p>
	<p>Nous sommes d'accord.</p>			<p>État d'avancement :</p>

<p>2) Mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous les volets du programme pour élaborer une approche visant à réduire davantage les obstacles à l'entrepreneuriat, notamment en élargissant l'accès au programme pour les peuples autochtones qui sont plus difficiles à atteindre ou qui se heurtent à des obstacles exacerbés dans le cadre de l'entrepreneuriat. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <p>2A) Mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous les volets du programme pour offrir de manière systématique les services collatéraux aux entrepreneurs autochtones;</p> <p>2B) Examiner le processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral et s'assurer que les entreprises des Premières Nations, des Inuit et des Métis y ont un accès équitable ;</p> <p>2C) Effectuer un suivi continu des ajustements résultant de l'initiative de modernisation pour s'assurer de leur efficacité.</p>	<p>Recommandation 2 : Mener des activités de consultation auprès des organisations nationales et régionales de développement économique autochtone, des signataires de traités modernes, des entreprises autochtones et d'autres organisations fédérales. Collaborer avec SPAC et le SCT pour réduire les obstacles à l'accès des entrepreneurs autochtones aux possibilités d'approvisionnement au gouvernement fédéral.</p> <p>Sous-recommandation : 2A) S. O.</p>	<p>Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales</p>	<p>Date de début : Été 2019</p> <p>Achèvement : Été 2024</p>	<p><input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : À l'été 2023, le programme SAEA a été absorbé par la Direction de la Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (STAEA). Depuis sa création en décembre 2021, la Direction de la STAEA collabore avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour faire avancer son mandat qui est commun à SPAC et au SCT. La Direction appuie Soutien en approvisionnement Canada de SPAC en participant à la planification et à l'animation de certaines séances d'information commerciale à l'intention des entrepreneurs autochtones qui accèdent aux possibilités d'approvisionnement au gouvernement fédéral (depuis décembre 2022). Depuis 2019, Services aux Autochtones Canada a mené des activités de consultation auprès des partenaires, lesquelles ont éclairé les changements à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones qui ont été annoncés en 2021. En outre, l'annonce faisait état de la création de la Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et de l'engagement à poursuivre les activités de mobilisation et de consultation auprès des partenaires autochtones pour élaborer conjointement une stratégie visant à transformer davantage l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.</p> <p>Services aux Autochtones Canada établit en ce moment des relations et débutera les activités de mobilisation et de consultation à l'automne 2023, lesquelles comprendront des discussions menées par le Ministère sur l'élimination des obstacles et sur la façon dont ceux-ci seront abordés dans la stratégie à venir (prévue pour 2025);</p> <p>Remarque : Les activités de mobilisation et de consultation ont commencé à l'hiver 2022 et</p>
---	---	---	--	---

				devraient prendre fin au début de l'été 2024. L'élaboration conjointe devrait commencer en 2024, et le retour au Cabinet avec une stratégie de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones transformé est prévu au printemps 2025. Certains partenaires pourraient être prêts à différents moments de ce calendrier. En date de : septembre 2023
	Nous sommes d'accord.	Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales	Date de début : Été 2023 Achèvement : Continu	État d'avancement : <input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète À l'été 2023, le programme SAEA a été absorbé par la Direction de la Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (STAEA). Depuis sa création en décembre 2021, la Direction de la STAEA collabore avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour faire avancer son mandat qui est commun à SPAC et au SCT. La Direction accompagne Soutien en approvisionnement Canada de SPAC en participant à la planification et à l'animation de certaines séances d'information commerciale à l'intention des entrepreneurs autochtones qui accèdent aux possibilités d'approvisionnement au gouvernement fédéral (depuis décembre 2022). En date de : septembre 2023
	Nous sommes d'accord.	Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales	Date de début : Janvier 2024 Achèvement : Printemps 2025 – Retour au Cabinet avec des recommandations pour la Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	État d'avancement : <input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète Mise à jour/justification : Depuis 2019, Services aux Autochtones Canada a mené des activités de consultation auprès des partenaires, lesquelles ont éclairé les changements apportés à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones qui ont été annoncés en 2021. En outre,
	Nous sommes d'accord.	Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales		
	Sous-recommandation : 2B) Collaborer avec SPAC et le SCT pour réduire les obstacles à l'accès des entrepreneurs autochtones aux possibilités d'approvisionnement du gouvernement fédéral.			
	Sous-recommandation : 2C) Mener des activités de consultation auprès des organisations nationales et régionales de développement économique autochtone, des détenteurs de droits issus de traités modernes, des entreprises autochtones et d'autres organisations fédérales afin de déterminer les renseignements efficaces et utiles qui permettront d'aider les entreprises autochtones et de contrôler facilement le rendement des ministères par rapport aux initiatives établies.			

				<p>l'annonce faisait état de la création de la Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et de l'engagement à poursuivre les activités de mobilisation et de consultation auprès des partenaires autochtones pour élaborer conjointement une stratégie visant à transformer davantage l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. De plus, la Direction de la STAEA est chargée de surveiller le rendement des ministères par rapport à l'atteinte de la cible minimale obligatoire de 5 %, pourcentage de la valeur totale des marchés qui doit être attribué à des entreprises autochtones par tous les ministères. Les premiers rapports sur le rendement doivent être soumis en septembre 2023 et SAC publiera un rapport annuel au printemps 2024.</p> <p>Dans le cadre des activités de mobilisation et de consultation, la Direction de la STAEA inclura des discussions sur les améliorations à apporter aux données relatives à la cible minimale de 5 % ainsi qu'à d'autres mesures de données qui peuvent mieux mettre en valeur les données sur l'approvisionnement et mieux démontrer l'efficacité des initiatives.</p> <p>Services aux Autochtones Canada travaille à l'élaboration de rapports afin de surveiller la mise en œuvre d'autres initiatives liées à l'approvisionnement comme celle liée à la cible de 5 %. Dans le cadre de notre engagement, nous consultons les partenaires autochtones sur les stratégies en matière de données et de rapports, et nous nous appuyons sur les résultats de ces consultations pour veiller à ce que les prochains programmes ou politiques comprennent une mesure régulière du rendement et une stratégie de données.</p> <p>En date de : Septembre 2023</p>
Recommandation 3	Mesures	Gestionnaire responsable (titre/secteur)	Dates de début et d'achèvement prévues	Mesure de suivi – Contexte/justification
3) Élaborer, conjointement avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, un nouveau modèle logique de programme et un cadre de mesure du	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Recommandation 3 : Mener des activités de consultation auprès des organisations nationales et régionales de développement économique autochtone, des</p>	Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales	<p>Date de début : 2022 et en cours</p> <p>Achèvement : Printemps 2025 – Retour au Cabinet avec des recommandations pour la Stratégie de</p>	<p>État d'avancement :</p> <p><input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé</p> <p><input type="checkbox"/> Obsolète</p>

<p>rendement qui contient des mesures de résultats plus larges soutenues par les partenaires autochtones. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <p>3A) Collaborer avec les partenaires internes et externes pour appliquer l'analyse comparative entre les sexes Plus dans la collecte de données ainsi que des approches ciblées durables qui répondent aux besoins de divers groupes.</p>	<p>détenteurs de droits issus de traités modernes, des entreprises autochtones et d'autres organisations fédérales.</p>		<p>transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.</p>	<p>Mise à jour/justification : Depuis 2019, Services aux Autochtones Canada a mené des activités de consultation auprès des partenaires, lesquelles ont éclairé les changements apportés à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones qui ont été annoncés en 2021. En outre, l'annonce faisait état de la création de la Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et de l'engagement à poursuivre les activités de mobilisation et de consultation auprès des partenaires autochtones pour élaborer conjointement une stratégie visant à transformer davantage l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.</p> <p>Services aux Autochtones Canada établit en ce moment des relations et débutera les activités de mobilisation et de consultation à l'automne 2023, lesquelles comprendront des discussions menées par Services aux Autochtones Canada sur l'élimination des obstacles qui peuvent l'être et sur la façon dont ceux-ci seront abordés dans la stratégie à venir (prévue pour 2025).</p> <p>Les discussions menées lors des phases de validation et d'élaboration conjointe porteront entre autres sur le nouveau modèle logique de programme et sur un cadre de mesure du rendement qui contient des mesures de résultats plus larges soutenues par les partenaires autochtones.</p> <p>En date de : septembre 2023</p>
	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Sous-recommandation : 3A) Consulter les organisations nationales et régionales de développement économique qui représentent spécifiquement les identités intersectionnelles pour éclairer l'élaboration d'outils de renforcement des capacités, l'analyse des données et des lacunes ainsi que la stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones à venir.</p>	<p>Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales</p>	<p>Date de début : 2022 et en cours</p> <p>Achèvement : Printemps 2025 – Retour au Cabinet avec des recommandations pour la Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones</p>	<p>État d'avancement :</p> <p><input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé</p> <p><input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : Alors que la Direction de la STAEA continue de mobiliser et de consulter les partenaires autochtones pour élaborer conjointement une stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, une optique de l'ACS+ continuera d'être appliquée pour tenir compte des différences qui ont un impact</p>

				sur l'accès des femmes, des hommes et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones à l'approvisionnement. En date de : Octobre 2023
Recommandation 4	Mesures	Gestionnaire responsable (titre/secteur)	Dates de début et d'achèvement prévues	Mesure de suivi – Contexte/justification
<p>4) Étudier les possibilités d'augmenter l'enveloppe financière du programme EDEA afin d'en accroître la portée, l'impact et la transparence. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <p>4A) Travailler avec les partenaires de l'AAC pour examiner les mécanismes de financement à long terme qui appuieront mieux la durabilité des IFA et leur capacité à accorder des prêts destinés au développement;</p> <p>4B) Travailler avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour examiner des approches ciblées et mieux tirer parti des approches existantes afin d'aider les IFA et les SMF à maintenir en poste les employés qualifiés.</p>	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Recommandation 5	Mesures	Gestionnaire responsable (titre/secteur)	Dates de début et d'achèvement prévues	Mesure de suivi – Contexte/justification
<p>5) Normaliser le rôle de coordonnateur de la SAEA et fournir un soutien centralisé continu au Réseau des coordonnateurs de la SAEA. Ce soutien peut consister à s'assurer que les coordonnateurs bénéficient d'une intégration, d'une formation et d'une capacité suffisantes pour remplir leurs fonctions, et qu'il existe une ligne de communication</p>	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Depuis septembre 2022, la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones développe un site GCPédia pour diffuser de l'information, met à jour le mandat du Réseau et propose une série d'activités d'apprentissage afin de mieux équiper les coordinateurs de la SAEA en vue de l'exercice de leur fonction.</p>	<p>Directeur général, Direction générale des possibilités économiques et commerciales</p>	<p>Date de début : 2019 et en cours</p> <p>Achèvement : Avril 2025 La Direction de la STAEA examinera les options stratégiques pour le Réseau des coordonnateurs; Retour au Cabinet en 2025 au besoin; de nouvelles options pourraient être recommandées.</p>	<p>État d'avancement :</p> <p><input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé</p> <p><input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification :</p> <p>L'équipe chargée de la Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones ou de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones organise des réunions trimestrielles du Réseau</p>

<p>permanente et transparente entre SAC et le Réseau des coordonnateurs.</p>				<p>des coordonnateurs de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. En outre, plusieurs ateliers de planification ont été organisés pour donner suite à certaines recommandations. Par exemple, il y a des ateliers sur l'intégration, la production de rapports et la formation. De plus, la Direction de la Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones a commencé à mettre à jour la liste des coordonnateurs et établira un calendrier pour des réunions plus régulières à l'automne 2023. Services aux Autochtones Canada tirera mieux parti du Réseau, par exemple en élargissant son champ d'action pour inclure davantage de questions liées à l'approvisionnement auprès des Autochtones, en diffusant davantage les outils et les meilleures pratiques, et en offrant aux fournisseurs la possibilité de communiquer directement avec le Réseau.</p> <p>En date de : septembre 2023</p>
--	--	--	--	--

Secteur : Secteur des terres et du développement économique

Programme : Programme Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones

Secteur de programme : Programme d'entrepreneuriat autochtone - Accès aux capitaux

Recommandation 1	Mesures	Gestionnaire responsable (titre/secteur)	Dates de début et d'achèvement prévues	Mesure de suivi – Contexte/justification
<p>1) Il est recommandé à Services aux Autochtones Canada de mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin d'explorer les possibilités de transfert de l'ensemble du programme EDEA, y compris le Répertoire des entreprises autochtones et le volet de financement AOA. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <p>1A) Travailler avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour transférer entièrement le programme Accès aux capitaux, y compris la conception, la prestation, l'admissibilité et la déclaration des résultats</p>	<p>Recommandation 1 : S. O.</p> <p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Sous-recommandation : 1A) Nous continuerons à travailler avec les sociétés métisses de financement pour renforcer leurs capacités afin qu'elles puissent répondre aux attentes et nous pourrions transférer les sous-composantes de l'AAC restantes. Nous continuerons également à collaborer avec les partenaires inuits afin d'étudier la possibilité de créer une partie du programme réservée aux Inuit.</p>	<p>S. O.</p> <p>Directeur général, Direction générale de l'élaboration des politiques économiques</p>	<p>S. O.</p> <p>Date de début : Octobre 2022</p> <p>Achèvement : Octobre 2025</p>	<p>État d'avancement :</p> <p><input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé</p> <p><input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : Le volet AAC évolue vers un modèle de prestation fondé sur les distinctions. En 2019-2020, le programme a été partiellement transféré aux sociétés métisses de financement afin qu'elles gèrent la partie destinée aux Métis pour deux des cinq sous-composantes, à savoir le Programme de financement des entreprises autochtones et l'Allocation de prêts au développement autochtone. Des travaux sont en cours avec des</p>

sur la base des distinctions.				partenaires inuits pour étudier la possibilité de créer une partie du programme réservée aux Inuit. Ce programme est maintenant mis en œuvre par un réseau de 54 institutions financières autochtones et de 5 sociétés métisses de financement dans tout le pays. En date de : Octobre 2023
Recommandation 2	Mesures	Gestionnaire responsable (titre/secteur)	Dates de début et d'achèvement prévues	Mesure de suivi – Contexte/justification
<p>2) Mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous les volets du programme pour élaborer une approche visant à réduire davantage les obstacles à l'entrepreneuriat, notamment en élargissant l'accès au programme pour les peuples autochtones qui sont plus difficiles à atteindre ou qui se heurtent à des obstacles exacerbés dans le cadre de l'entrepreneuriat. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <p>2A) Mobiliser les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous les volets du programme pour offrir de manière systématique les services collatéraux aux entrepreneurs autochtones;</p> <p>2B) Examiner le processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral et s'assurer que les entreprises des Premières Nations, des Inuit et des Métis y ont un accès équitable;</p> <p>C) Effectuer un suivi continu des ajustements résultant de l'initiative de modernisation pour s'assurer de leur efficacité.</p>	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Recommandation 2 : Nous continuerons à travailler avec nos partenaires (ANSAF, SMF) pour explorer des approches permettant d'élargir l'accès des entrepreneurs autochtones au capital, par exemple en apportant des modifications aux sous-composantes de financement de l'AAC pour mieux servir les femmes et les jeunes autochtones dans le cadre de la modernisation du programme.</p>	<p>Directeur général, Direction générale de l'élaboration des politiques économiques</p>	<p>Date de début : avril 2021 Achèvement : Octobre 2025</p>	<p>État d'avancement : <input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : Depuis plusieurs années, SAC collabore avec des partenaires afin d'octroyer un financement ciblé pour les programmes destinés aux femmes. Annoncé dans le Budget 2021, l'initiative pour les femmes autochtones en entrepreneuriat financé par SAC à hauteur de 22 millions de dollars offre aux femmes autochtones des mesures de soutien comme des formations et des ateliers sur la littératie financière ainsi qu'un programme de microcrédit. Cependant, comme l'initiative pour les femmes autochtones en entrepreneuriat prend fin en 2023-2024, SAC examine des possibilités de moderniser le financement de l'AAC afin de mieux soutenir les initiatives visant les femmes et les jeunes. En date de : Octobre 2023</p>
		<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Sous-recommandation : 2A) Nous travaillerons avec nos partenaires sur les façons de soutenir les entreprises à tous les stades de leur développement, par exemple en examinant les moyens d'inclure un volet dédié aux mesures de soutien collatérales dans le cadre de la modernisation du programme AAC.</p> <p>2B) S. O. 2C) S. O.</p>	<p>Directeur général, Direction générale de l'élaboration des politiques économiques</p>	<p>Date de début : Mars 2023 Achèvement : Octobre 2025</p>
Recommandation 3	Mesures	Gestionnaire responsable (titre/secteur)	Dates de début et d'achèvement prévues	Mesure de suivi – Contexte/justification

<p>3) Élaborer, conjointement avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, un nouveau modèle logique de programme et un cadre de mesure du rendement qui contient des mesures de résultats plus larges soutenues par les partenaires autochtones. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <p>3A) Collaborer avec les partenaires internes et externes pour appliquer l'analyse comparative entre les sexes (ACS) Plus à la collecte de données et pour adopter des approches ciblées durables qui répondent aux besoins de divers groupes.</p>	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Recommandation 3 : Nous travaillerons avec nos partenaires autochtones (ANSAF, SMF) pour élaborer conjointement un modèle logique à jour.</p>	<p>Directeur général, Direction générale de l'élaboration des politiques économiques</p>	<p>Date de début : Janvier 2024 Achèvement : Mars 2025</p>	<p>État d'avancement : <input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : Nous collaborons avec nos partenaires, et ils ont proposé un nouveau modèle logique fondé sur les objectifs de modernisation du volet AAC. En date de : Octobre 2023</p>
	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Sous-recommandation : 3A) Nous continuerons à travailler avec nos partenaires (ANSAF, SMF) pour élargir la collecte de données intersectionnelles et soutenir une approche pour les entrepreneurs inuits.</p>	<p>Directeur général, Direction générale de l'élaboration des politiques économiques</p>	<p>Date de début : Octobre 2020 Achèvement : 2027</p>	<p>État d'avancement : <input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : Nous travaillerons avec nos partenaires pour élargir l'utilisation de l'ACS Plus, car certains de nos partenaires l'utilisent déjà (par exemple, les SMF, certaines IFA par l'entremise de l'initiative pour les femmes autochtones en entrepreneuriat). En date de : Octobre 2023</p>
<p>Recommandation 4</p>	<p>Mesures</p>	<p>Gestionnaire responsable (titre/secteur)</p>	<p>Dates de début et d'achèvement prévues</p>	<p>Mesure de suivi – Contexte/justification</p>
<p>4) Étudier les possibilités d'augmenter l'enveloppe financière du programme EDEA afin d'en accroître la portée, l'impact et la transparence. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <p>4A) Travailler avec les partenaires de l'AAC pour examiner les mécanismes de financement à long terme qui appuieront mieux la durabilité des IFA et leur capacité à accorder des prêts destinés au développement;</p> <p>4B) Travailler avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour examiner des approches ciblées et mieux tirer parti des approches existantes afin d'aider les IFA et les SMF à maintenir en poste les employés qualifiés.</p>	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Recommandation 4 : SAC pourrait examiner le cadre financier au nom des partenaires (ANSAF, SMF) afin de cerner les possibilités de financement.</p>	<p>Directeur général, Direction générale de l'élaboration des politiques économiques</p>	<p>Date de début : Octobre 2021 Achèvement : Octobre 2025</p>	<p>État d'avancement : <input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : SAC travaille actuellement avec des partenaires pour moderniser le volet PEA-AAC afin de mieux répondre aux besoins des entrepreneurs autochtones. Il s'agit notamment d'apporter des améliorations pour répondre aux demandes croissantes d'équité essentielle et pour créer de nouvelles sous-composantes qui rendraient le programme plus accessible aux peuples autochtones qui sont plus difficiles à atteindre, comme les femmes et les jeunes. En date de : Octobre 2023</p>
	<p>Nous sommes d'accord.</p> <p>Sous-recommandation : 4A) Nous travaillerons avec nos partenaires pour explorer des approches permettant un financement suffisant et prévisible.</p>	<p>Directeur général, Direction générale de l'élaboration des politiques économiques</p>	<p>Date de début : Octobre 2022 Achèvement : Octobre 2025</p>	<p>État d'avancement : <input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète</p> <p>Mise à jour/justification : SAC travaille en interne pour faciliter la transition vers une entente de contribution de 10 ans avec</p>

				l'ANSAF, laquelle offrirait une plus grande souplesse à l'ANSAF pour planifier les changements liés au PEA-AAC et s'y adapter avec succès, et donnerait aux partenaires la stabilité et la capacité à long terme dont ils ont besoin pour réduire le fardeau administratif et simplifier les processus de demande. En date de : Octobre 2023
	Nous sommes d'accord.	Directeur général, Direction générale de l'élaboration des politiques économiques	Date de début : Octobre 2022 Achèvement : Octobre 2025	État d'avancement : <input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre <input type="checkbox"/> Partiellement mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> La mise en œuvre n'a pas commencé <input type="checkbox"/> Obsolète Mise à jour/justification : Le volet AAC comprend un sous-programme (Programme de développement des capacités des Autochtones) qui assure déjà le renforcement des capacités, et dont les coûts admissibles comprennent les produits et services, les consultants et les coûts de formation. En outre, SAC travaille en interne pour faciliter la transition vers une entente de contribution de 10 ans avec l'ANSAF, laquelle offrirait aux partenaires de la stabilité et les aiderait à renforcer leur capacité à plus long terme. En date de : Octobre 2023
	Sous-recommandation : B) Nous continuerons à travailler avec nos partenaires (Association nationale des sociétés autochtones de financement, sociétés métisses de financement) afin d'explorer des approches pour un financement suffisant et prévisible afin d'assurer une gestion efficace du programme et de ses ressources humaines au fil du temps.			
Recommandation 5	Mesures	Gestionnaire responsable (titre/secteur)	Dates de début et d'achèvement prévues	Mesure de suivi – Contexte/justification
5) Normaliser le rôle de coordonnateur de la SAEA et fournir un soutien centralisé continu au Réseau des coordonnateurs de la SAEA. Ce soutien peut consister à s'assurer que les coordonnateurs bénéficient d'une intégration, d'une formation et d'une capacité suffisantes pour remplir leurs fonctions, et qu'il existe une ligne de communication permanente et transparente entre SAC et le Réseau des coordonnateurs.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

1. Introduction

L'objectif général de l'évaluation était d'examiner le Programme de développement de l'entrepreneuriat et des entreprises autochtones au cours de la période de 2015-2016 à 2020-2021. L'évaluation a porté sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la réactivité des programmes aux besoins des entreprises pendant la pandémie de COVID-19. Compte tenu du transfert du volet Accès au capital aux entreprises dirigées par des Autochtones, l'évaluation s'est également concentrée sur le processus de transfert de services et ses répercussions. Les résultats de l'évaluation et les recommandations qui en découlent ont pour but d'éclairer SAC et les partenaires autochtones sur les améliorations à apporter pour soutenir les décisions futures en matière de programmes.

2. Description du programme

2.1 Contexte

Le Programme de développement de l'entrepreneuriat et des entreprises autochtones (DEEA) est un programme de base du Secteur des terres et du développement économique de Services aux Autochtones Canada (SAC). Il est conçu pour soutenir les efforts de développement économique et commercial des entrepreneurs et des communautés autochtones. Le DEEA comprend trois volets de programme qui soutiennent les entrepreneurs et les propriétaires d'entreprises autochtones au Canada :

Le **Programme d'entrepreneuriat autochtone – Accès au capital (PEA-AAC)**, qui fournit des fonds pour établir, élargir et diversifier le réseau des institutions financières autochtones (IFA) et des sociétés métisses de financement (SMF) qui fournissent du capital de développement aux entrepreneurs autochtones, améliorer ainsi l'accès au capital pour les entrepreneurs autochtones partout au Canada. Le volet AAC comprend cinq sous-programmes complémentaires :

1. Le **Programme de financement des entreprises autochtones**, qui fournit des fonds propres aux entrepreneurs autochtones pour leur permettre d'obtenir des prêts commerciaux et de maintenir le coût du capital à un niveau raisonnable, ultimement augmenter le nombre d'entreprises autochtones au Canada. Les IFA offrent des contributions non remboursables jusqu'à un maximum de 99 999 \$ aux entrepreneurs autochtones admissibles et jusqu'à 250 000 \$ aux entreprises autochtones appartenant aux communautés, contributions qui peuvent être utilisées pour des dépenses admissibles liées à la création et au développement d'entreprises.
2. Le **Programme de développement du potentiel des Autochtones**, qui finance une formation continue pour soutenir les IFA et les SMF dans leurs efforts constants visant à maintenir et renforcer leurs capacités et leur efficacité en tant que prêteurs pour le développement, notamment par l'intermédiaire d'une formation à l'appui des produits, d'un perfectionnement professionnel et d'un soutien aux entreprises.

3. Le programme de l'**Allocation de prêt de développement autochtone**, qui fournit une subvention aux IFA et aux SMF pour les aider à récupérer une partie des coûts de prestation, d'administration et de remboursement associés à la mise en place de prêts de développement.
4. Le **Fonds de prêts pour l'accès amélioré**, un petit fonds de prêt qui aide les IFA et les SMF à servir les entrepreneurs et les communautés autochtones qui n'ont normalement pas accès au réseau d'institutions financières détenues et contrôlées par des Autochtones pour diverses raisons, notamment l'éloignement géographique.
5. Le **Programme d'achat d'une réduction d'intérêt**, qui fournit une bonification de taux d'intérêt aux IFA et SMF admissibles ayant un faible coefficient de liquidité pour compenser les coûts d'intérêt associés à l'accès aux capitaux d'autres institutions financières pour l'octroi de prêts de développement supplémentaires.

Le programme d'**Accès à des possibilités d'affaires (APA)** fournit des fonds à des organisations, des entreprises et des personnes autochtones pour améliorer l'accès aux possibilités d'affaires et renforcer les capacités des entreprises autochtones. Le programme fournit un financement à l'échelle nationale pour promouvoir une culture de l'entrepreneuriat dans le cadre d'activités telles que :

- le développement des organisations (p. ex. la formation et le perfectionnement et l'aide aux entreprises pour les organisations du développement des entreprises);
- les services de conseil aux entreprises et les formations;
- les entreprises commerciales, y compris l'innovation et la croissance des entreprises;
- le développement du marché;
- le développement des entreprises et la défense des intérêts.

Alors que le volet AAC fournit des fonds directement à l'ANSAF et aux SMF pour leurs opérations de soutien aux entrepreneurs autochtones, le volet APA finance des initiatives à grande échelle pour soutenir l'activité entrepreneuriale.

La **Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)** cherche à accroître les possibilités de marchés fédéraux et à aider les entreprises autochtones à accéder au processus d'approvisionnement fédéral, notamment en s'inscrivant au Répertoire des entreprises autochtones. La stratégie est soutenue par 90 coordonnateurs de la SAEA dans les ministères et organismes fédéraux, chacun d'entre eux s'étant fixé pour objectif d'attribuer 5 % de la valeur de l'ensemble des marchés à des entreprises autochtones.

Le Programme de DEEA vise à atteindre les résultats suivants :

Résultat ministériel	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés autochtones favorisent le développement de leurs entreprises et leur croissance économique.
Résultat final	<ul style="list-style-type: none"> • Création ou développement d'entreprises autochtones.
Résultats intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau durable d'institutions financières détenues et contrôlées par des Autochtones au Canada; • Des marchés sont attribués aux entreprises autochtones.

Résultats immédiats	<ul style="list-style-type: none"> • Les IFA et les SMF ont la capacité de fournir un capital d'entreprise et des services de soutien; • Les entreprises autochtones concourent pour les marchés réservés fédéraux de la SAEA; • Les marchés publics et privés, les stratégies commerciales et les partenariats sont mis en œuvre.
---------------------	---

*Le modèle logique et le budget détaillés figurent à l'annexe A.

3. Méthodologie de l'évaluation

3.1 Portée et enjeux de l'évaluation

L'évaluation a porté sur les domaines thématiques de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience pour la période de cinq ans allant de 2015-2016 à 2020-2021. Compte tenu du transfert du volet AAC à des organisations dirigées par des Autochtones, une attention particulière a été accordée à la compréhension du processus de transfert de services et de son incidence.

L'évaluation a utilisé l'optique de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans toutes ses phases et tous ses processus. L'analyse comparative entre les sexes plus est un processus analytique qui fournit une méthode rigoureuse pour évaluer les inégalités systémiques, ainsi qu'un moyen d'évaluer la manière dont divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre peuvent vivre les politiques, les programmes et les initiatives. Le « plus » reconnaît que l'analyse comparative entre les sexes plus ne concerne pas seulement les différences biologiques (sexes) et socioculturelles (genres). L'analyse comparative entre les sexes plus prend en compte de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et le handicap mental ou physique, et la manière dont l'interaction entre ces facteurs influence la façon dont nous pouvons vivre les politiques et les initiatives gouvernementales, conformément à un engagement du gouvernement du Canada¹. L'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes plus consiste à adopter une approche sensible au genre et à la diversité dans notre travail.

Cette évaluation s'est efforcée d'intégrer l'approche ACS Plus de diverses manières. Dans la mesure du possible, les données des programmes et des enquêtes ont été ventilées en fonction du genre, de l'âge, du lieu et du groupe de distinction. Les cercles d'entrevue et de discussion ont inclus des pistes de réflexion visant à mieux comprendre les incidences des différents facteurs identitaires, y compris les incidences pour les jeunes, les femmes, les personnes de la communauté 2ELGBTQI+ et les personnes en situation de handicap. Lorsque les données du programme présentaient des lacunes, des données secondaires

¹ <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/est-analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>

supplémentaires ont été recherchées afin de comprendre les incidences en fonction de l'identité (p. ex. lors de l'examen des documents).

L'évaluation a également utilisé une approche fondée sur les distinctions afin de refléter les intérêts, les priorités et les circonstances uniques des entrepreneurs des Premières Nations, des Inuit et des Métis. À leur demande, un consultant a servi de lien entre l'équipe d'évaluation et les SMF afin de les aider à participer pleinement à l'évaluation.

Un comité consultatif technique a été créé pour donner des conseils sur la conception de l'évaluation et veiller à ce qu'elle utilise des approches adaptées à la culture. Le travail du comité a consisté à orienter l'évaluation de manière à ce qu'elle soit éthique, fondée sur une méthodologie rigoureuse et respectueuse des peuples et des communautés autochtones, à veiller à ce que l'évaluation réponde aux besoins des principaux partenaires du programme, à aider à déterminer les intervenants à mobiliser dans le cadre de l'évaluation, à fournir des commentaires sur les résultats de l'évaluation et à soutenir la diffusion des résultats. Le comité consultatif technique comprenait des représentants de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF), des IFA, des SMF et de l'Inuit Tapiriit Kanatami. Pour ces réunions, un équilibre a été trouvé dans la sélection des aînés des Premières Nations, des Métis et des Inuit, qui ont été invités à soutenir chaque réunion par une prière d'ouverture et de clôture et qui ont été encouragés à participer à la réunion elle-même.

L'approche de l'évaluation a été consultative, inclusive et collaborative, adaptant les méthodes pour définir les exigences les plus simples et les plus directes en matière de mobilisation et pour fournir des renseignements précieux. L'approche de l'évaluation a été affinée en fonction des commentaires du comité consultatif technique. L'évaluation a été guidée par des principes éthiques qui expriment la valeur de la dignité humaine :

- le respect des personnes;
- le souci du bien-être;
- la collaboration;
- l'autodétermination; et
- la compréhension de contextes distincts².

Ces principes éthiques ont été mis en pratique lors des entrevues avec les informateurs clés et dans le cadre des cercles de discussion, où les idées et les expériences de chacun ont été respectées, où le bien-être de tous les participants a été assuré et où les animateurs ont veillé à ce que l'approche soit fondée sur les distinctions. Par exemple, l'équipe d'évaluation a mené les entrevues de manière confidentielle et a commencé par obtenir le consentement verbal du participant, en lui demandant s'il acceptait que l'entrevue soit enregistrée. Les notes écrites des consultations ont été transmises aux personnes interrogées pour qu'elles les examinent et les approuvent. Tous les renseignements fournis ont été utilisés par l'équipe d'évaluation pour en savoir plus sur la manière de faire évoluer les programmes à l'avenir. Les personnes interrogées ont été informées que toutes les notes d'entrevue, les transcriptions et les enregistrements peuvent faire l'objet de demandes d'accès à l'information et de protection des

² https://www.mcgill.ca/skillsets/files/skillsets/tcps2updated_workshop4.pdf (en anglais seulement)

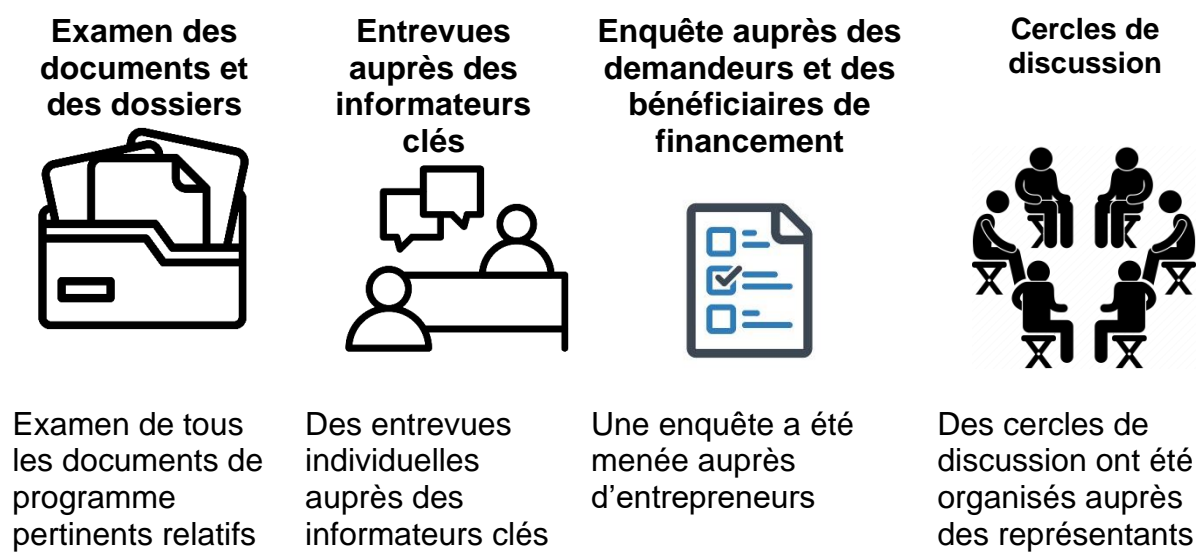
renseignements personnels de la part du public canadien, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*³.

L'évaluation était centrée sur des visions du monde autochtones, comme les sept enseignements des Aînés du peuple Anishinaabe (amour, respect, honnêteté, courage, sagesse, humilité et vérité) et l'approche à double perspective (une approche s'appuyant sur les forces des modes de connaissance autochtones et occidentaux au bénéfice de tous), qui ont été mises en œuvre à chaque phase de l'évaluation. Les enseignements ont été mis en œuvre en suivant les protocoles autochtones, notamment en invitant les aînés à ouvrir et à clore les réunions du comité consultatif technique et en veillant à ce que les Premières Nations, les Inuit et les Métis soient représentés au sein de cette structure de gouvernance. L'équipe d'évaluation a intégré l'approche à double perspective dans les questions des entrevues, en veillant à ce qu'elles respectent à la fois les perspectives occidentales de l'évaluation et la culture et la spiritualité autochtones. Par exemple, lors des entrevues, des questions précises ont été posées sur la manière dont les programmes sont alignés sur les valeurs et les aspirations culturelles et spirituelles des Autochtones.

3.2 Conception et méthodes

Au cours de la phase de développement méthodologique, des consultations ont été menées avec des représentants et des partenaires du programme afin de discuter en détail de l'approche et des instruments de collecte de données proposés. Cette approche a permis au comité consultatif de se concentrer de manière plus holistique sur les thèmes clés de la méthodologie dans l'ensemble de ses réunions. L'évaluation s'est appuyée sur un examen des données secondaires et primaires recueillies dans le cadre de diverses mobilisations (n = 497). Un résumé de chaque méthode employée est présenté ci-dessous; des détails supplémentaires sur les questions et les méthodes d'évaluation figurent dans les annexes B et C, respectivement.

Figure 1 : Sources de données de l'évaluation



³ Ministre de la Justice. (1985). [Loi sur l'accès à l'information](#).

au programme de DEEA initial et au transfert du volet AAC à l'ANSAF et aux SMF, des données sur le rendement recueillies par chaque programme et des documents publiés et accessibles en ligne (y compris la littérature académique et grise).

ont été menées afin de mieux comprendre l'incidence et la mise en œuvre du DEEA (n = 45). Voir l'annexe A pour plus de détails.

autochtones du Canada (n = 441).

des IFA et des SMF et des coordonnateurs de la SAEA pour permettre une discussion plus approfondie et un partage d'expériences sur les programmes et leur incidence.

Dans ce rapport d'évaluation, les termes suivants sont utilisés pour décrire le nombre de participants qui ont fait part de leurs commentaires ou de leurs conclusions :

Grande majorité : plus de 75 % du groupe de répondants

Majorité : entre plus de 50 et 75 % du groupe de répondants

Certains : entre 25 et 50 % du groupe de répondants

Quelques : moins de 25 % du groupe de répondants

3.3 Limites

L'évaluation s'est heurtée à quelques limites dans la collecte des données. L'accès aux données sur le rendement relatives à l'incidence du programme au-delà de l'emprunteur individuel était limité. Cependant, l'équipe a tenté de comprendre les incidences plus larges du programme, y compris l'incidence de l'entrepreneuriat à l'échelle des communautés et des familles (p. ex. l'effet multiplicateur) par des entrevues, des cercles de discussion et d'une enquête. De plus, peu d'articles scientifiques traitent de l'entrepreneuriat et des approches commerciales autochtones au Canada et dans le monde, les enquêtes périodiques qui sont réalisées ne portent que sur des échantillons de petite taille⁴.

L'équipe d'évaluation a rencontré des difficultés pour atteindre des répondants représentatifs afin d'orienter l'évaluation, en particulier dans le cadre de l'enquête. Lorsque l'enquête a été lancée en septembre 2022, les réponses reçues provenaient principalement d'entrepreneurs métis et il n'y avait pas de représentation proportionnelle des entrepreneurs des Premières Nations et des Inuit, ce qui aurait permis d'avoir une vision complète des perspectives autochtones en ce qui concerne la création et le maintien d'entreprises autochtones. Par conséquent, l'enquête a été relancée en novembre 2022 afin de mieux atteindre les

⁴ ANSAF. (2017). L'entrepreneuriat autochtone au Canada.

entrepreneurs des Premières Nations et des Inuit qui ont eu accès au volet AAC et augmenter le taux de réponse. Cette relance a permis d'élargir la portée et d'obtenir un plus grand nombre et un bassin plus large de participants, mais les entrepreneurs inuits sont restés sous-représentés dans les réponses. Le soutien apporté par l'ANSAF, les IFA et les SMF a favorisé une forte participation; toutefois, le taux de réponse peut avoir été affecté par l'approche de recrutement et de collecte de l'enquête, étant donné que seules des méthodes en ligne ont été utilisées. Cela a pu poser un problème pour les entrepreneurs vivant dans des régions nordiques, rurales ou éloignées et disposant d'une connexion à large bande limitée. En outre, il est possible que toutes les IFA et SMF n'aient pas transmis l'invitation à participer à leur clientèle.

L'équipe d'évaluation a rencontré des difficultés pour recueillir des données et des renseignements pour évaluer dans quelle mesure les programmes sont accessibles aux personnes ayant des caractéristiques identitaires différentes, et en particulier pour celles qui sont les plus marginalisées. L'ANSAF a introduit des programmes destinés aux femmes et aux jeunes, mais il est plus difficile de comprendre, par exemple, comment les personnes bispirituelles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les personnes issues de communautés rurales accèdent aux programmes de DEEA. Cela s'explique en grande partie par le fait que la plupart des IFA et des SMF accordent des prêts en fonction de leur relation avec l'emprunteur, en se fondant sur leur connaissance de l'emprunteur, basés à la fois sur la viabilité de l'entreprise proposée. Dans ces cas, les décisions sont prises en fonction de la viabilité de l'entreprise et non de la manière dont le demandeur s'identifie. En outre, les volets SAEA et APA du Programme ont recueilli peu de données permettant d'évaluer l'accès pour des sous-groupes de la population ou l'incidence sur ceux-ci.

4.0 Constatations principales

4.1 Constatations principales : Pertinence

Résumé des constatations

Le Programme de DEEA reste pertinent à la fois pour les priorités du gouvernement fédéral et des peuples autochtones, en particulier après le transfert du programme de SAC à des organisations dirigées par des Autochtones.

Constatation 1 : Les programmes s'inscrivent dans le cadre de la réconciliation économique et de l'autodétermination, qui favorise le bien-être des peuples autochtones et, par conséquent, des familles et des communautés.

Le transfert de la mise en œuvre du programme d'AAC à des organisations dirigées par des Autochtones est conforme aux priorités autochtones et fédérales et est considéré comme positif par les peuples autochtones qui ont été consultés.

« La réconciliation avec les peuples autochtones demeure une priorité fondamentale pour ce gouvernement, et il poursuivra son travail en tant que partenaire sur le chemin de la réconciliation. »

Source : Discours du Trône, 2019

L'évaluation a montré que le Programme de DEEA continue à s'aligner sur les priorités et les mandats fédéraux. L'engagement du gouvernement du Canada pour la réconciliation économique a été souligné dans les annonces budgétaires au cours des années examinées, y compris l'investissement de 25 millions de dollars dans le budget 2016 pour soutenir le développement économique de la Nation métisse et l'annonce en 2019 de 50 millions de dollars pour améliorer le financement des SMF afin de soutenir les petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire du programme d'AAC⁵. Les investissements supplémentaires annoncés dans le budget 2021 pour développer le Programme d'entrepreneuriat autochtone illustrent l'alignement sur cet engagement en soutenant directement la création de richesse grâce à l'accès au capital et aux possibilités d'affaires⁶. Le programme s'inscrit également dans le cadre du respect des droits des peuples autochtones tels qu'ils sont énoncés à l'article 21 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* : « Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale... »⁷ Le récent plan d'action 2023-2028 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* stipule que SAC a la responsabilité de faire progresser la réconciliation économique, notamment en s'attaquant aux conséquences de la colonisation et des politiques inéquitables⁸. Par exemple, la *Loi* reconnaît la nécessité d'abroger la *Loi sur les Indiens* pour que les lois canadiennes respectent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; une telle abrogation devrait réduire les obstacles à l'entrepreneuriat rencontrés par les entrepreneurs autochtones (c.-à-d. l'accès au capital) et faire progresser la réconciliation économique⁹.

L'engagement fédéral pour la réconciliation économique est conforme à l'appel à l'action n° 92 de la Commission de vérité et réconciliation sur les entreprises et la réconciliation¹⁰, et à l'appel à la justice 4.2 de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées concernant l'autodétermination dans le cadre du développement économique et social¹¹. Le Programme de DEEA soutient ces appels en favorisant l'autodétermination par le transfert du volet AAC à l'ANSAF et aux SMF, en fournissant des fonds et des programmes qui soutiennent le développement d'un secteur financier dirigé par les Autochtones et en aidant à éliminer les obstacles à la création d'entreprises, y compris l'accès au capital et la viabilité à long terme. Le transfert de

« Il n'y a aucun moyen pour le gouvernement de garantir cet alignement [sur les priorités autochtones]; c'est à nous de suivre les pratiques culturelles dans nos régions. Nous n'investissons pas dans des efforts qui ne correspondent pas aux valeurs culturelles et spirituelles, et nous sommes les seuls à pouvoir en juger. »

Source : Cercle de discussion des IFA

⁵ [Budget fédéral de 2019 – Le budget de 2019 – Portail Gouvernement ouvert \(canada.ca\)](#)

⁶ Gouvernement du Canada. (2021). Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience. [Partie 3 – Une reprise résiliente et inclusive | Budget 2021](#)

⁷ *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Article 21.

⁸ Ministère de la Justice du Canada. (2023). Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

⁹ Ministère de la Justice du Canada. (2023). Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

¹⁰ Commission de vérité et réconciliation du Canada.

¹¹ Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

l'AAC à l'ANSAF et aux SMF s'inscrit directement dans le mandat de Services aux Autochtones Canada, qui consiste à donner aux peuples autochtones les moyens de fournir des services de manière indépendante. Le transfert de services est également en ligne directe avec l'article 3 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* : « Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils définissent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. »¹²

Le transfert de la mise en œuvre du volet AAC à l'ANSAF et aux SMF a permis d'améliorer la pertinence culturelle du programme et de soutenir les entrepreneurs, les familles et les communautés autochtones. La plupart des entrepreneurs autochtones qui ont participé à l'enquête d'évaluation (87 %) ont indiqué qu'ils faisaient davantage confiance aux IFA et SMF qu'aux systèmes bancaires classiques. Interrogés sur la manière dont les IFA ou les SMF s'alignent sur leurs valeurs et aspirations culturelles et spirituelles, les répondants à l'enquête ont indiqué qu'ils *partagent une vision et un objectif communs* et que les IFA et SMF *se soucient du bien-être des peuples autochtones et favorisent leur réussite autodéterminée*. Les représentants des IFA et des SMF ont présenté des points de vue similaires, notamment sur le fait que les soutiens aux entreprises sont plus pertinents lorsqu'ils sont fournis par des organisations autochtones.

4.2 Constatations principales : Transfert de services

Résumé des constatations

Le transfert du volet AAC de SAC à l'ANSAF et aux SMF s'est bien déroulé et est largement appuyé par les partenaires autochtones. Les entrepreneurs autochtones ressentent une relation plus forte et plus personnelle avec les IFA et les SMF qu'avec les établissements de prêt classiques. Cependant, depuis le transfert du volet AAC s'est limité à l'octroi de subventions et de contributions; des travaux supplémentaires sont nécessaires pour transférer l'ensemble des programmes de DEEA. De plus, l'approche cloisonnée du financement dans tous les volets de DEEA crée des difficultés supplémentaires pour les entrepreneurs, en particulier lorsqu'il s'agit de s'orienter dans les différentes aides et exigences.

Constatation 2 : Le transfert du volet AAC de SAC à l'ANSAF et aux SMF s'est bien déroulé, et les relations entre les organisations autochtones partenaires, et entre les entrepreneurs autochtones et les IFA et SMF, sont positives.

En 2015, la responsabilité du volet AAC a été transférée de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada à l'ANSAF. Un représentant de l'ANSAF a indiqué que le transfert avait été déterminé à l'origine dans le cadre du plan d'action de réduction du déficit du Ministère, qui visait à réduire les dépenses du gouvernement fédéral. Les personnes interrogées ont indiqué que le processus de planification, guidé par un comité de planification conjoint et un groupe de travail chargé de superviser le transfert, s'est bien déroulé. Le comité de planification conjoint a défini des orientations sur la manière dont le programme serait mis en place une fois transféré à l'ANSAF. Certains représentants des IFA ont noté que la

¹² Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Article 3.

distribution des fonds est plus rapide dans le cadre de l'ANSAF que dans le cadre du modèle précédent, et que les IFA sont en mesure de fournir les services de manière plus efficace et plus efficace dans le cadre du transfert. De nombreux représentants des IFA ont décrit une relation forte et de confiance avec l'ANSAF, caractérisée par une plus grande transparence du programme qu'avec SAC. Pour soutenir une approche de la prestation de services fondée sur les distinctions, en 2019 certaines SMF se sont vu transférer *une partie* du volet AAC pour administrer deux sous-composantes du programme : le Programme de financement des entreprises autochtones et Allocation de prêt de développement autochtone. La majorité des SMF interrogées et un membre du personnel de l'AAC ont indiqué que le transfert aux SMF avait favorisé un climat d'affaires plus favorable aux Métis en raison d'une plus grande capacité à répondre aux besoins uniques et mal desservis des entrepreneurs métis. Au moment de l'évaluation, les organisations inuites ne s'étaient pas encore vu transférer le contrôle d'un quelconque aspect du volet AAC. Bien que les entrepreneurs inuits puissent bénéficier de financements fournis par les IFA, il est prévu que SAC continue à faire progresser le transfert de programmes et l'autodétermination en mobilisant les Inuit pour veiller à ce que toutes les difficultés liées à l'accès et à l'admissibilité soient résolues conformément à la Politique sur l'Inuit Nunangat¹³.

La majorité des représentants de l'ANSAF et des IFA et SMF ont souligné l'importance de confier la mise en œuvre de certains programmes de DEEA à des organisations dirigées par des Autochtones. Les représentants de l'ANSAF, des IFA et des SMF ont noté que le transfert de services a permis d'améliorer et d'assouplir la prestation de services, de réduire les coûts administratifs et de renforcer le climat des affaires pour les Autochtones. De même, 86 % des participants à l'enquête ont indiqué qu'ils préféreraient travailler à l'avenir avec les IFA et les SMF plutôt qu'avec les banques classiques; le taux d'accord avec cette affirmation était le plus élevé chez les jeunes (94 %). Au total, 94 % des répondants ont indiqué qu'ils auraient à nouveau recours à une IFA, 91 % des femmes étant d'accord avec cette affirmation, contre 98 % des hommes; un pourcentage légèrement plus élevé de participants métis (96 %) était d'accord avec cette affirmation par rapport aux participants des Premières Nations (93 %). Les répondants à l'enquête conviennent qu'ils sont correctement servis par les IFA et SMF (81 %), bien que la proportion de participants d'accord soit un peu plus faible pour les hommes que pour les femmes (79 % et 84 %, respectivement). Lorsqu'on leur demande ce qui différencie la relation de prêt avec les IFA et SMF de la relation avec une banque classique, les personnes interrogées mentionnent le plus souvent une relation plus personnelle et le fait qu'elles travaillent avec des personnes autochtones qui comprennent leur réalité.

Quelques membres du personnel de l'AAC et un représentant de l'ANSAF ont indiqué que davantage de lignes directrices et de moyens étaient nécessaires pour tenir les IFA et les SMF responsables du respect des exigences du programme. En outre, quelques membres du personnel de l'AAC et des IFA ont noté que si une IFA refuse

« À l'avenir, les programmes devront être dirigés par des Autochtones – l'ANSAF et autres – ce sont eux qui devraient élaborer et concevoir la prochaine série de programmes avec une plus grande flexibilité, en fonction de ce qu'ils savent et de ce dont ils ont besoin – ce sont eux qui doivent les élaborer. »

Source : Personnel de l'AAC

¹³ Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. (2022). [Politique sur l'Inuit Nunangat](#).

un prêt à un demandeur, une autre IFA approuvera peut-être un prêt à ce même demandeur. Ce manque de cohérence dans l'ensemble du programme a été soulevé comme difficulté à résoudre, étant donné qu'il n'existe pas de cadre en place pour assurer une mise en œuvre cohérente du programme. Les principaux domaines dans lesquels des problèmes ont été signalés sont les niveaux d'établissement de rapports et l'application cohérente des conditions d'admissibilité.

« C'est une question d'accords et de financement. Les accords décennaux sont plus flexibles en ce qui concerne l'utilisation des fonds, la possibilité de déplacer des fonds et l'établissement de rapports. »
Source : Représentant de l'ANSAF

Constatation 3 : Le transfert du volet AAC se limite aux contributions et ne comprend pas les aspects fondamentaux comme la conception du programme, les résultats escomptés et le suivi du rendement. D'autres travaux sont nécessaires pour transférer l'ensemble du contrôle du volet AAC et des autres volets du Programme de DEEA à des organisations dirigées par des Autochtones.

Bien que le transfert du volet AAC ait eu des effets positifs considérables sur la promotion de l'autodétermination et de l'adaptation à la culture du programme, les représentants de l'ANSAF, des SMF et des IFA ont indiqué que le transfert se limitait uniquement à l'octroi de contributions, plutôt que de comprendre le contrôle de la conception, de l'administration, des résultats escomptés et des cadres d'établissement de rapports du programme. Par exemple, l'ANSAF a passé un marché avec Goss Gilroy Inc. en 2020 pour effectuer un examen complet du programme à l'interne du point de vue des IFA, ce qui comprenait l'élaboration d'un nouveau modèle logique, d'indicateurs et de résultats. Cependant, les exigences du gouvernement en matière de rapports n'ont pas été adaptées pour refléter ce travail lors de leur création. En outre, l'absence de contrôle ou d'élaboration conjointe des cadres de mesure a entraîné des exigences et des délais trop contraignants pour les SMF, les IFA et l'ANSAF. Les représentants de ces organisations considèrent que les exigences en matière de rapports sont contraignantes et s'interrogent sur la pertinence de certains indicateurs. L'ANSAF et les SMF ne se sont pas vu transférer le contrôle d'aspects clés des modalités du programme, comme l'admissibilité des bénéficiaires et des initiatives, qui pourrait être améliorée par une flexibilité et le pouvoir de décision des partenaires autochtones. Un représentant d'une SMF a indiqué que, bien que le transfert ait favorisé les relations de nation à nation, le volet AAC est actuellement « le même programme, fonctionnant de la même manière »; le principal changement réside dans le fait que l'accord de financement est conclu directement avec SAC. Certains représentants des SMF ont également indiqué qu'ils avaient reçu moins de fonds à la suite du transfert fondé sur les distinctions. Une SMF a indiqué que la réduction du financement reçu avait limité sa viabilité, car « il était hors de question que nous prenions l'Allocation de prêt de développement autochtone de 13 % au détriment des bénéficiaires ». Au lieu de cela, la SMF a alloué la composante de l'Allocation de prêt de développement autochtone du financement au Programme de

« Le gouvernement contrôle toujours les règles de la mobilisation. L'ANSAF a une forte influence sur la manière dont les fonds sont distribués par les IFA – c'est une bonne chose, mais ce n'est pas la même chose que de transférer l'ensemble du programme à une autorité des Premières Nations. On peut en faire beaucoup plus. »
Source : Entrevue auprès d'une IFA

financement des entreprises autochtones pour répondre aux besoins des bénéficiaires, malgré l'incidence sur leur organisation de la prise en charge de l'intégralité du coût du prêt de développement.

L'ANSAF et les SMF ont conclu des accords de financement à court terme avec SAC, ce qui crée des difficultés dans la gestion des fonds et l'atteinte de car les IFI et les SMF manquent de certitude quant à savoir si ou quand les fonds seront disponibles pour eux au cours de l'exercice financier suivant. Les représentants de l'ANSAF ont fait part de leurs frustrations quant au délai de mise en œuvre de ces accords de financement à court terme, et souhaiteraient bénéficier d'un financement prévisible et à long terme. Des membres du personnel de l'AAC, des représentants de l'ANSAF et quelques représentants des IFA et des SMF ont noté que la flexibilité du financement est essentielle pour permettre à l'ANSAF et aux IFA et SMF de transférer des fonds d'un volet à l'autre et d'un exercice à l'autre. Les représentants de l'ANSAF et des IFA ont soulevé la nécessité d'élaborer des accords de financement global sur 10 ans avec une échelle évolutive qui peut offrir une flexibilité en réponse aux changements liés à l'inflation ou aux besoins. Ces changements seraient conformes à l'engagement pris par le Ministère de transférer les programmes et services fédéraux à des organisations dirigées par des Autochtones. Un transfert complet serait également conforme à l'article 23 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui stipule le droit des peuples autochtones à participer activement à l'élaboration des priorités et des stratégies pour exercer leur droit au développement (p. ex. la santé, le logement et d'autres programmes économiques et sociaux) et à administrer ces programmes par l'intermédiaire de leurs propres institutions¹⁴. Au moment de l'évaluation, SAC n'avait pas élaboré de transfert fondé sur les distinctions aux organisations inuites, ce qui est recommandé et nécessitera la collaboration de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, qui offre des programmes similaires dans le Nord.

La majorité des personnes consultées au sein de l'ANSAF, des IFA et des SMF, ainsi que certains membres du personnel de SAC, ont exprimé le souhait d'un transfert complet de tous les éléments du programme, y compris le Répertoire des entreprises autochtones et la SAEA. Pour les partenaires autochtones, le transfert complet représenterait une avancée réelle vers la réconciliation, et non pas simplement un moyen pour le gouvernement de fournir le financement. L'une des personnes interrogées au sein de la SAEA a indiqué qu'elle étudiait la possibilité de mettre en place une plateforme d'approvisionnement qui serait dirigée par des Autochtones, ce qui devrait permettre aux entreprises autochtones de s'orienter beaucoup plus facilement dans le système. Les partenaires autochtones reconnaissent que l'absence de partenaires autochtones dans l'élaboration et la supervision des politiques constitue un problème pour la SAEA.

4.3 Constatations principales : Efficacité

Résumé des constatations

Le Programme de DEEA, qui contribue à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les peuples autochtones à la recherche de capitaux et de soutien aux entreprises, soutient et

¹⁴ *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.*

atteint les résultats escomptés, à savoir le maintien du réseau d'établissements de prêt autochtones, la création et le développement des entreprises autochtones, ainsi que la création ou le maintien d'emplois par l'intermédiaire de prêts. De plus, le programme a des effets à l'échelle des personnes, des familles et des communautés.

Toutefois, d'autres obstacles entravent l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises autochtones au-delà de la portée actuelle du programme. Il existe un besoin constant d'investissements ciblés dans les services préalables et postérieurs. La croissance prévue de la population autochtone devrait accroître la demande de soutien à l'entrepreneuriat des peuples autochtones du Canada. Bien que des efforts aient été déployés pour améliorer l'inclusion et la portée des programmes pour l'ensemble des distinctions, des genres et des groupes d'âge, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre et contrôler l'équité en matière d'accès. Les données disponibles dans le cadre de la SAEA et de l'APA étaient limitées et ne permettaient pas d'évaluer efficacement l'incidence plus large sur la diversité. Le modèle logique actuel et les données incohérentes du programme ne reflètent pas les résultats pertinents pour les entrepreneurs autochtones et ne permettent pas d'effectuer une évaluation complète de l'incidence des programmes. Une mise à jour du cadre de mesure du rendement est nécessaire pour refléter les résultats pertinents pour les entrepreneurs et les principaux partenaires autochtones du programme.

Constatation 4 : L'AAC a contribué à la création d'un réseau d'établissements de prêt durables dirigés par des Autochtones; cependant, les IFA et les SMF continuent d'éprouver des difficultés pour maintenir en poste les employés qualifiés dans un marché concurrentiel.

La majorité des personnes interrogées s'entendent pour dire que le programme a contribué à renforcer les capacités des IFA et des SMF, ainsi qu'à créer et à étendre le réseau des établissements de prêt dirigés par des Autochtones au Canada. Les entrepreneurs et les entreprises autochtones ont ainsi accès à un plus grand choix de prêteurs qui sont plus sensibles à leurs besoins et qui comprennent mieux leur culture. Les programmes créent un réseau durable et résilient de prêteurs autochtones, dans le but de remplacer les « prêteurs de dernier recours » par des « prêteurs de choix ».

L'ANSAF reconnaît que les IFA ont des capacités, des priorités et des objectifs différents; les représentants de

« Souvent, les Premières Nations, les Inuit et les Métis sont exclus et donc négligés par les institutions financières. Le programme contribue à lever des obstacles systémiques importants liés au contexte des Premières Nations et des Métis et de la Loi sur les Indiens. »

Source : Cercle de discussion des IFA

« Nous devons investir dans la formation du personnel pour qu'il puisse fournir des services. Nous sommes en concurrence avec les institutions financières classiques pour le recrutement de personnel. Souvent, nous devons embaucher des personnes qui n'ont pas d'expérience en prêts aux entreprises et nous sommes trop petits pour investir dans la formation du personnel. »

Source : Entrevue auprès d'une SMF

« Le réseau des IFA est une pratique mondiale de premier plan, sans équivalent. »

Source : Cercle de discussion des IFA

l'ANSAF et des IFA ont souligné l'importance de trouver des moyens de soutenir les différentes exigences en matière de capacités des IFA et des SMF. Alors que certaines IFA souhaitent continuer à se concentrer sur les prêts de développement, d'autres cherchent à étendre leur gamme de services à de nouveaux secteurs et produits, à des prêts et projets plus importants, ainsi qu'au financement social. La plupart des IFA présentes dans les cercles de discussion ont également noté que l'AAC ne représente qu'une partie de leur portefeuille de prêts. Certaines IFA et SMF ont noté que l'engagement du gouvernement à accorder des prêts sans intérêt peut compromettre la capacité des IFA à couvrir leurs dépenses opérationnelles. Les cercles de discussion des IFA ont également soulevé les difficultés liées à l'accès à l'Allocation de prêt de développement autochtone. Les participants à deux cercles de discussion des IFA ont convenu que l'accès à l'Allocation de prêt de développement autochtone était en déclin, en particulier après la séparation des SMF en dehors de l'ANSAF, et pour certaines IFA, l'Allocation de prêt de développement autochtone est un soutien essentiel à leur viabilité à long terme. Les rapports annuels publiés par l'ANSAF indiquent que 19 IFA ont accédé à l'Allocation de prêt de développement autochtone chaque année depuis 2018-2019, sauf en 2020-2021 où il y a une baisse à 17, et que la valeur monétaire des fonds de l'Allocation de prêt de développement autochtone versés aux IFA a augmenté¹⁵.

Les IFA peuvent accéder au Programme de développement du potentiel des Autochtones par l'intermédiaire du volet de financement d'Accès au capital transféré à l'ANSAF, qui offre des produits et des services généraux conçus pour renforcer la capacité des IFA à effectuer des prêts de développement¹⁶. Les coûts admissibles comprennent, entre autres, la planification stratégique, la certification de l'Organisation internationale de normalisation, les programmes d'études postsecondaires, la formation pour les conseils d'administration, le perfectionnement des compétences et les ateliers. Toutefois, un certain nombre d'IFA participant aux cercles de discussion ont fait état de difficultés à disposer de fonds suffisants pour attirer et maintenir en poste les meilleurs talents, notant que nombre d'entre elles étaient en concurrence avec les banques classiques pour attirer les talents. En outre, depuis l'annonce du financement du Fonds de croissance autochtone et du programme pour les femmes entrepreneures autochtones, les demandes présentées au personnel des IFA ont augmenté de manière considérable. Alors que le programme pour les femmes entrepreneures autochtones prévoyait un financement pour les agents de soutien aux entreprises, le programme d'AAC n'inclut pas de contributions pour le recrutement de personnel.

Ces programmes ont permis d'augmenter le nombre d'entrepreneurs que les IFA et les SMF peuvent soutenir, mais une augmentation des ressources en recrutement de personnel et de l'Allocation de prêt de développement autochtone est nécessaire pour réaliser ce potentiel. La durabilité du réseau des IFA dépendra de la capacité à conserver des employés qualifiés.

« Nous avons affaire à une population qui est ignorée, qui a peu d'expérience et qui a des résultats sociaux inférieurs, et très peu de gens veulent prêter de l'argent à ce type de client. »

Source : Cercle de discussion des IFA.

¹⁵ Étant donné le transfert des fonds aux SMF en 2019, l'équipe d'évaluation n'a pas été en mesure d'examiner la distribution des fonds du programme de l'Allocation de prêt de développement autochtone au sein de l'ANSAF avant 2019-2020.

¹⁶ Association nationale des sociétés autochtones de financement. (Février 2018). [Manuel des politiques régissant le Programme d'entrepreneuriat autochtone.](#)

Constatation 5 : Les programmes de DEEA ont une incidence positive sur les entrepreneurs autochtones, qui est perçue comme ayant un effet positif sur les personnes, les familles et les communautés autochtones. Les obstacles à la réussite entrepreneuriale auxquels sont confrontés les peuples autochtones vont au-delà de ce que prévoit l'ensemble des programmes actuels.

Les peuples autochtones sont confrontés à des obstacles continus qui les empêchent de réussir dans l'entrepreneuriat. Les entrepreneurs autochtones ont toujours considéré l'accès au financement comme un obstacle majeur à l'entrepreneuriat et comme une priorité pour le développement d'entreprises durables. Étant donné que de nombreuses entreprises autochtones sont des entreprises individuelles, l'accès au financement est souvent entravé par le fait que les prêteurs classiques considèrent les entreprises individuelles comme étant à « haut risque »¹⁷. La *Loi sur les Indiens* entrave l'entrepreneuriat de nombreuses façons, notamment par l'exonération de l'impôt sur les biens personnels dans les réserves¹⁸, et en empêchant la propriété de biens personnels dans les réserves, ce qui limite la capacité d'utiliser les biens comme sûreté réelle pour accéder au capital¹⁹. En fait, 76 % des entrepreneurs autochtones qui ont participé à une enquête dans le cadre de cette évaluation ont indiqué que l'accès au capital constituait un obstacle constant à leur activité entrepreneuriale. Les jeunes et les femmes sont les plus nombreux à penser que l'accès au capital est un obstacle à l'entrepreneuriat (88 % et 81 %, respectivement). Certaines IFA et SMF ont mentionné que les jeunes se heurtent à des obstacles uniques dans l'accès au capital, étant donné qu'ils sont en début de carrière et qu'ils ne disposent généralement pas de fonds, de biens ou d'actifs importants à hypothéquer. Un représentant d'une SMF a indiqué qu'il était en mesure de fournir une plus grande proportion de fonds non remboursables aux jeunes en fonction de leurs besoins; toutefois, des services ciblés pour les jeunes sont nécessaires.

Le programme d'AAC contribue à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes autochtones qui souhaitent accéder au capital d'entreprise. Les approbations sont fondées sur des caractéristiques personnelles déterminées par une évaluation de « prêt fondé sur la relation », et le programme offre aux entrepreneurs la possibilité d'établir ou d'améliorer leurs antécédents en matière de crédit. La majorité des IFA, des SMF et du personnel de SAC s'accordent à dire que le programme d'AAC offre davantage de choix et d'accès au financement, ce qui contribue à lever les obstacles créés et maintenus par la *Loi sur les Indiens*. Bien que les Métis ne soient pas soumis aux mêmes restrictions en matière d'équité en vertu de la *Loi sur les Indiens*, les représentants des SMF ont fait remarquer qu'ils ont été privés de leurs droits et souvent négligés au Canada et qu'ils ont eu du mal à accumuler du capital et des fonds propres.

Les aides financières fournies par le programme d'AAC ont permis aux entrepreneurs de créer, de maintenir ou de développer leurs entreprises, tout en créant et en maintenant des

¹⁷ Bobiwash, H. (2020). Indigenous women entrepreneurs in Canada summary of national survey findings (en anglais seulement).

¹⁸ Ministre de la Justice. (1985). [Loi sur les Indiens, Article 87.](#)

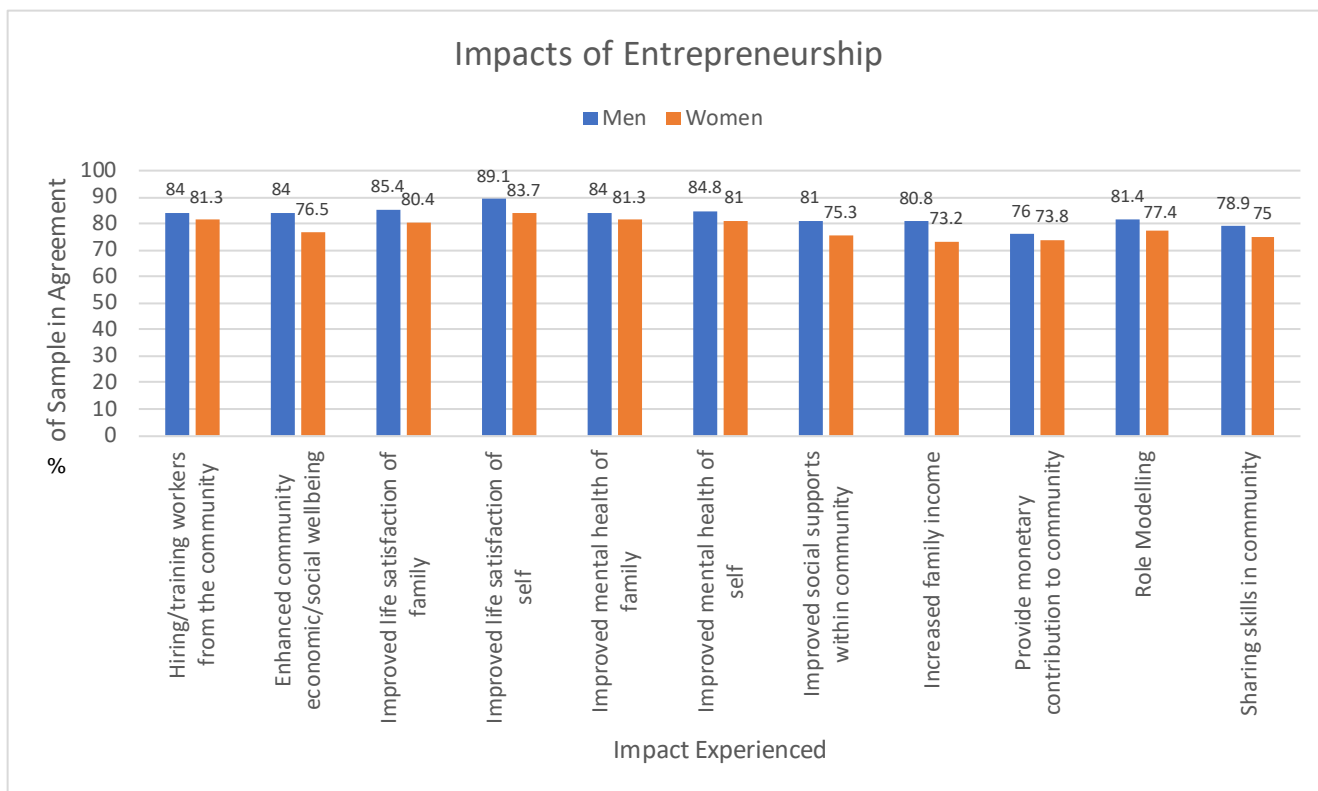
¹⁹ Ministre de la Justice. (1985). [Loi sur les Indiens, Article 89.](#)

emplois et de la richesse pour les peuples et les communautés autochtones. Lorsqu'on leur demande de décrire comment les prêts des IFA et SMF ont aidé les emprunteurs, 36 % des répondants à l'enquête indiquent qu'ils les ont aidés à poursuivre leurs activités, 26 % qu'ils les ont aidés à se réapprovisionner et 25 % qu'ils les ont aidés à développer leur entreprise. Les données administratives de l'ANSAF montrent que 27 951 emplois équivalents temps plein (ETP) ont été créés ou maintenus entre 2015 et 2021 grâce aux nouveaux prêts accordés chaque année, soit une moyenne de plus de 4 650 emplois créés ou maintenus par an. Les données disponibles auprès des SMF indiquent que plus de 1 000 emplois ont été créés ou maintenus au cours des deux années qui ont suivi le transfert du programme aux SMF (2019-2021).

Les représentants des IFA et des SMF ont également discuté d'un certain nombre d'améliorations sociales à l'échelle des personnes, des familles et des communautés découlant du développement des entreprises, comme les modèles positifs que les entrepreneurs autochtones représentent dans leurs communautés. Bien que les liens entre le financement des programmes et les incidences sur les enfants et les familles n'aient pas été systématiquement mesurés, les représentants des IFA et des SMF et le personnel fédéral de l'AAC ont fait part de perceptions anecdotiques quant à l'incidence des programmes sur les communautés, notamment le fait qu'avec un pouvoir économique, les entrepreneurs autochtones sont mieux en mesure de prendre soin d'eux-mêmes, de leurs familles et de leurs communautés. Dans le cadre d'un cercle de discussion avec le personnel des IFA, les participants ont indiqué que la réussite d'un entrepreneur individuel favorise le bien-être et l'autosuffisance de sa famille et apporte davantage de ressources pour stimuler la santé économique de la communauté, ce qui favorise la santé et le bonheur de ses membres. Le succès des communautés de Terre-Neuve-et-Labrador a été cité en exemple dans cette discussion.

Les entrepreneurs qui ont participé à l'enquête d'évaluation ont déclaré avoir ressenti divers effets de leur activité entrepreneuriale, notamment une amélioration de leur satisfaction personnelle (87 %) et de celle des membres de leur famille (83 %), ainsi qu'une amélioration de leur propre santé mentale (83 %) et de celle des membres de leur famille (82 %; voir la figure 2). Une proportion plus importante de participants métis (88 %) que de répondants des Premières Nations (75 %) s'accorde à dire que leur activité entrepreneuriale a augmenté leur capacité à embaucher et à former des travailleurs de la communauté. Un représentant de l'ANSAF a indiqué que 50 % des prêts accordés par les IFA sont destinés aux Premières Nations vivant dans les réserves et que cet argent reste principalement au sein des communautés. En outre, quelques représentants de l'ANSAF, des IFA et des SMF indiquent que la possibilité d'accéder au financement par l'intermédiaire de prêteurs autochtones élimine la stigmatisation souvent ressentie par les entrepreneurs autochtones lorsqu'ils cherchent à obtenir un financement au sein du système bancaire classique.

Figure 2 : *Incidences de l'entrepreneuriat*



Impacts of Entrepreneurship	Incidences de l'entrepreneuriat
Men	Hommes
Women	Femmes
% of Sample in Agreement	% de l'échantillon en accord
Hiring/training workers from the community	Embauche et formation de travailleurs issus de la communauté
Enhanced community economics/social wellbeing	Amélioration de l'économie communautaire et du bien-être social
Improved life satisfaction of family	Amélioration de la satisfaction des membres de la famille
Improved life satisfaction of self	Amélioration de la satisfaction personnelle
Improved mental health of family	Amélioration de la santé mentale des membres de la famille
Improved mental health of self	Amélioration de la santé mentale personnelle
Improved social supports within community	Amélioration du soutien social au sein de la communauté
Increased family income	Augmentation du revenu familial
Provide monetary contribution to community	Contribution financière à la communauté
Role Modelling	Modèle pour la communauté
Sharing skills in community	Partage de compétences au sein de la communauté
Impact Experienced	Incidence vécue

Source : Enquête auprès des entrepreneurs autochtones. La taille des échantillons pour chaque incidence varie, étant donné que la participation à chaque élément était volontaire. La taille de l'échantillon d'hommes varie de 75 à 110, avec une moyenne de 95 réponses par incidence. La taille de l'échantillon de femmes varie de 64 à 105, avec une moyenne de 90 réponses par incidence.

Malgré les effets positifs de l'activité entrepreneuriale, les entrepreneurs autochtones qui ont participé à l'enquête d'évaluation ont mentionné de nombreux obstacles à la poursuite de l'activité entrepreneuriale au-delà de l'accès au capital, notamment la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles et le manque de possibilités de microprêts (voir la figure 3). Les initiatives financées par le programme d'Accès à des possibilités d'affaires s'attaquent à certains de ces obstacles, notamment en développant le sens des affaires chez

les entrepreneurs autochtones et en améliorant la compréhension du paysage commercial. Voici quelques exemples de la répartition et de l'incidence du financement du volet APA :

- Le Young Entrepreneurs Symposium, un événement annuel destiné à perfectionner les compétences des jeunes entrepreneurs et à créer un espace de réseautage.
- Les fonds permettent à huit femmes autochtones de participer à l'atelier sur l'entrepreneuriat fondé sur les valeurs organisé par l'Indigenous Fashion Week.
- Le deuxième sommet annuel des femmes autochtones de la National Aboriginal Trust Officers Association, auquel 150 personnes se sont inscrites.
- L'Association des femmes autochtones du Canada a réalisé une étude de faisabilité qui a déterminé que le meilleur modèle pour le projet pilote d'espace d'artisanat pour les femmes autochtones est un programme d'artisanat sans rendez-vous dirigé par des Aînés et renforcé par d'autres programmes d'emploi et d'entrepreneuriat; cette étude a permis d'élaborer de futurs programmes et d'accroître la portée des travaux de l'Association des femmes autochtones du Canada.

Toutefois, la mesure dans laquelle ces initiatives font progresser l'entrepreneuriat n'est pas connue, compte tenu de la portée nationale de ces initiatives financées.

Certains sous-groupes de la population autochtone sont confrontés à des obstacles à l'entrepreneuriat encore plus importants que l'accès au capital. Les femmes entrepreneures des Premières Nations ont soulevé les obstacles suivants : la conciliation des responsabilités familiales; le manque de ressources financières à investir dans l'entreprise en raison d'un revenu moyen plus faible et d'une dépendance accrue à l'égard des transferts gouvernementaux; le sexisme; et le manque de connaissances et de formation en matière d'éducation financière, de planification d'entreprise, de réglementation et de gestion²⁰. Parmi les entrepreneurs qui ont participé à l'enquête d'évaluation, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir été confrontés à chacun des obstacles à l'entrepreneuriat énumérés, tout en étant moins susceptibles d'avoir ressenti les effets positifs de l'entrepreneuriat. Une proportion plus importante de femmes (88 %) que d'hommes (76 %) reconnaît que le manque de possibilités de microprêts constitue un obstacle à leur activité entrepreneuriale, et une proportion beaucoup plus importante de femmes (81 %) que d'hommes (42 %) reconnaît que le sexisme constitue un obstacle à l'activité entrepreneuriale. Cela dit, en dehors de la portée de cette évaluation, l'équipe d'évaluation a entendu de la part de l'ANSAF et des SMF que les initiatives de financement ciblant les femmes autochtones reçoivent plus de demandes qu'elles peuvent en traiter et qu'elles ont eu de nombreux effets bénéfiques pour les femmes, les familles et les communautés. Conformément au plan d'action 2023-2028 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*²¹, il incombe à SAC de poursuivre les travaux visant à éliminer les obstacles à l'entrepreneuriat auxquels sont confrontées les femmes autochtones afin de faire progresser l'autodétermination et la réconciliation économique.

Figure 3 : *Obstacles à l'entrepreneuriat autochtone*
Erreur ! Liaison incorrecte.

²⁰ Waterstone Strategies Ltd. (2016). Access to economic development, business and infrastructure financing in First Nation and Inuit Nations (en anglais seulement).

²¹ Ministère de la Justice du Canada. (2023). Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Barriers to Entrepreneurship	Obstacles à l'entrepreneuriat
Men	Hommes
Women	Femmes
% of Sample in Agreement	% de l'échantillon en accord
Access to Capital	Accès au capital
Balancing family and business	Conciliation famille et entreprise
Community infrastructure	Infrastructures communautaires
Inability to attract qualified employees	Incapacité d'attirer des employés qualifiés
Inequitable access to education	Accès inéquitable à l'éducation
Lack of access to business training	Manque d'accès à la formation commerciale
Lack of awareness of business resources/training	Manque de connaissance des ressources et formations pour les entreprises
Lack of business infrastructure	Manque d'infrastructures commerciales
Lack of community support	Manque de soutien de la part de la communauté
Lack of options for microloans	Manque de possibilités de microprêts
Location	Lieu
Poverty	Pauvreté
Racism	Racisme
Sexism	Sexisme
Barrier Faced	Obstacles rencontrés

Source : Enquête auprès des entrepreneurs autochtones. La taille des échantillons pour chaque obstacle varie, étant donné que la participation à chaque élément était volontaire. La taille de l'échantillon d'hommes varie de 64 à 107, avec une moyenne de 94 réponses par obstacle. La taille de l'échantillon de femmes varie de 69 à 101, avec une moyenne de 86 réponses par obstacle.

En outre, les effets persistants de la colonisation, notamment des niveaux d'éducation et de revenu inférieurs, des services sociaux et de santé inadéquats et des taux de pauvreté plus élevés dans les réserves et les zones urbaines, limitent encore davantage la capacité des peuples autochtones à se constituer un capital pour investir dans des possibilités d'affaires²². De nombreuses communautés autochtones manquent d'infrastructures (logements adéquats, locaux commerciaux, accès limité aux transports, aux services publics et aux réseaux Internet) pour soutenir les activités commerciales²³. Le manque d'infrastructures est encore aggravé par la proportion d'outils de financement (p. ex. redevances, partenariats public-privé, emprunts à court terme) qui sont liés à des cadres réglementaires qui n'existent pas dans les réserves²⁴. Ces questions plus générales continueront d'avoir une incidence sur la réussite des entrepreneurs autochtones et ne sont pas abordées par l'ensemble des programmes actuels.

Aujourd'hui, les peuples autochtones représentent le segment de la population qui connaît la croissance la plus rapide, et ils ont le potentiel pour devenir une force motrice de l'économie canadienne²⁵. Selon la Banque Royale du Canada, le nombre de propriétaires d'entreprises autochtones augmente cinq fois plus vite que celui des travailleurs indépendants canadiens non autochtones, et les femmes autochtones créent deux fois plus d'entreprises que les femmes non autochtones²⁶. Des études ont mis en évidence des possibilités économiques considérables, avec des projections de croissance de 100 milliards de dollars pour l'économie

²² The Conference Board of Canada. (2020). [Indigenous Entrepreneurship in Northern and Remote Canada](https://www.conferenceboard.ca/fr/indigenous-entrepreneurship-in-northern-and-remote-canada) ([conferenceboard.ca](https://www.conferenceboard.ca)) (en anglais seulement).

²³ CNDEA. Rapport Sur L'amélioration De L'accès Aux Capitaux Par Les Peuples Autochtones Au Canada.

²⁴ Ibid.

²⁵ Statistique Canada <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921a-fra.htm>

²⁶ Amato, D., [L'entrepreneuriat autochtone au Canada : un apport économique non négligeable](#).

autochtone d'ici 2025; cependant, le pourcentage de personnes autochtones qui créent des entreprises reste inférieur à leur composition relative dans la population active²⁷. Pour que l'économie autochtone atteigne les 100 milliards de dollars, il faudra poursuivre les investissements et les mesures de soutien afin d'éliminer les obstacles à l'entrepreneuriat et de répondre aux besoins en constante évolution des populations autochtones, tant pour l'accès au capital que pour d'autres enjeux.

Constatation 6 : Il existe un besoin constant d'investissements ciblés dans les services préalables et postérieurs, ainsi que de soutien aux entrepreneurs autochtones pour qu'ils puissent s'orienter dans les services disponibles.

L'évaluation a permis de constater que les entrepreneurs autochtones ont besoin d'un soutien continu pour franchir les différentes étapes du développement d'une entreprise (p. ex. de l'idée d'entreprise à la proposition, à l'obtention d'un prêt, à la création d'une entreprise et au maintien de celle-ci). Les services préalables peuvent comprendre : la vérification de la viabilité et de la durabilité du concept d'entreprise; des conseils pour la rédaction de la proposition d'entreprise, y compris des notions de base en matière de finances et de projections commerciales; une aide pour l'obtention d'un prêt auprès d'une IFA, d'une SMF ou d'une banque classique. Si la majorité des IFA et des SMF interrogées ont indiqué qu'elles s'efforçaient de fournir ce type de soutien, elles ont précisé qu'elles ne disposaient ni des ressources ni du personnel nécessaires pour répondre aux besoins de leurs clients. Diverses organisations proposent des formations pour les entrepreneurs, souvent axées sur la rédaction d'un plan d'affaires. Cependant, le contenu des formations est souvent varié et disparate, sans pour autant préparer pleinement un entrepreneur débutant à l'obtention d'un financement auprès d'une IFA ou d'une SMF.

« Nous avons eu des difficultés avec ceux qui se trouvent au bas de l'échelle. Il est nécessaire de soutenir ceux qui sont confrontés aux obstacles les plus importants, par exemple dans les régions nordiques et éloignées, où le manque d'espace et de connexion Internet rend difficile le passage du concept d'entreprise à l'analyse de rentabilité en vue d'obtenir un financement. Nous devons également aider ceux qui se situent à l'extrémité supérieure de l'échelle. »

Source : Personnel de l'AAC

Interrogés sur les aides supplémentaires dont ils pourraient bénéficier, les répondants à l'enquête d'évaluation ont le plus souvent mentionné le soutien financier, le perfectionnement des compétences en affaires, les programmes de formation et le mentorat. Les représentants des IFA et des SMF ont indiqué que les femmes et les jeunes sont souvent les clients qui recherchent des occasions de mentorat et de réseautage, mais que d'autres facteurs (p. ex. la garde d'enfants) peuvent devoir être pris en compte lors de l'offre de formation. Certains représentants d'IFA et de SMF ont suggéré que les fonds de l'APA pourraient être utilisés pour les aider à fournir un soutien aux entreprises; cependant, ces fonds sont généralement versés à des organisations autochtones nationales (p. ex. l'Association des femmes autochtones du Canada et l'Association touristique autochtone du Canada) afin d'avoir une incidence plus large dans l'ensemble du pays avec le petit montant de financement disponible. Les données sur les programmes conservées au sein de SAC indiquent qu'entre 2015-2016 et 2019-2020,

²⁷ Ibid.

25,5 millions de dollars ont été versés à un ensemble de communautés autochtones et d'organisations autochtones nationales, régionales et locales par l'intermédiaire du programme d'APA²⁸. De nombreux projets financés par l'APA au cours des années évaluées mentionnaient des objectifs de programme liés au réseautage et au mentorat afin de favoriser l'échange de connaissances entre les entrepreneurs. Bien que le volet APA du programme vise à aider les organisations à surmonter les obstacles supplémentaires à l'entrepreneuriat autochtone au-delà de l'accès au capital, on ne sait pas exactement dans quelle mesure ces initiatives font progresser l'entrepreneuriat ou répondent au besoin de services préalables constaté par les participants à l'évaluation. Les personnes interrogées dans le cadre de l'APA ont décrit une perception selon laquelle les initiatives financées atteignaient les résultats escomptés du programme (c.-à-d. le renforcement des capacités des entrepreneurs autochtones). Cependant, les exigences des rapports finaux pour les projets financés ne permettent pas de recueillir systématiquement de données pour évaluer l'incidence complète du financement de l'APA. Par conséquent, les évaluations de l'incidence sont limitées. Tant les IFA que les SMF ont indiqué qu'elles n'avaient pas suffisamment accès aux financements et aux soutiens pour permettre aux entreprises autochtones de se développer²⁹. La majorité des IFA et des SMF consultées ont indiqué qu'elles avaient de la difficulté à fournir à leurs clients des services postérieurs, qui pourraient comprendre une formation en finance et en comptabilité d'entreprise, un mentorat continu et des conseils et un soutien pour développer l'entreprise.

Les participants ont également mentionné des difficultés à s'orienter dans les services qui leur sont proposés et dans les procédures d'accès à ces services. Lors des discussions avec le personnel de la SAEA, l'une des principales difficultés éprouvées pour accéder aux marchés publics est de savoir comment s'orienter dans le système d'approvisionnement fédéral et de savoir par où commencer. Comme l'a montré l'enquête d'évaluation, seuls 6 % des répondants ont indiqué qu'ils connaissaient la SAEA, et seuls 13 % ont indiqué qu'ils connaissaient le Répertoire des entreprises autochtones (REA); 7 % s'étaient inscrits au REA et seulement 0,4 % s'étaient vu attribuer un marché dans le cadre de la SAEA. Les entrepreneurs autochtones qui ont répondu à l'enquête ont le plus souvent mentionné le besoin d'une formation sur le processus et le fait de ne pas connaître la SAEA comme obstacles à la participation aux procédures d'approvisionnement.

La disparité des offres de services et la difficulté des processus de qualification constituent un obstacle supplémentaire pour les entrepreneurs autochtones. Par exemple, cette évaluation met en évidence deux services auxquels les entrepreneurs peuvent accéder directement pour créer leur entreprise (AAC et SAEA); cependant, des organismes de développement régional, d'autres organismes fédéraux et des organisations privées offrent des options supplémentaires, ce qui rend plus difficile de comprendre l'ensemble des services disponibles

²⁸ SAC. (2021). Fiche de suivi des possibilités d'affaires 2014-2015 à 2020-2021 – Feuille de calcul Excel interne. GCDOCS 91395326.

²⁹ Remarque : En 2019, le gouvernement fédéral, en collaboration avec la Banque de développement du Canada et avec les engagements d'Exportation et développement Canada et de Financement agricole Canada, a mis en place le Fonds de croissance autochtone (FCA). Le FCA accorde des prêts, par l'intermédiaire des IFA et des SMF, aux entrepreneurs autochtones qui ont besoin de capitaux pour créer ou développer leur entreprise. Le FCA est hors de la portée de cette évaluation.

et de s'y orienter. Un poste de navigateur pour les entreprises autochtones a été créé au sein de SAC, ce qui pourrait contribuer à atténuer ce problème. Les entreprises, les propriétaires, les organisations et les communautés autochtones peuvent s'adresser au navigateur pour demander de l'aide afin de trouver les programmes et les services qui répondent à leurs besoins et d'accéder à ceux-ci.

Constatation 7 : Des efforts ont été déployés pour améliorer l'inclusion et la portée des programmes pour l'ensemble des distinctions, des genres et des groupes d'âge, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'équité en matière d'accès. Les données disponibles dans le cadre de la SAEA et de l'APA étaient limitées et ne permettaient pas d'évaluer efficacement l'incidence plus large sur la diversité.

L'évaluation a montré que certaines populations autochtones restent mal desservies par le programme. Très peu de représentants des IFA et SMF ont mentionné des objectifs de diversité et d'inclusion dans le cadre du programme, au-delà des programmes de l'ANSAF qui ciblent les femmes et les jeunes, et qui n'ont été lancés que récemment. Les femmes autochtones sont confrontées à des obstacles sociaux supplémentaires qui exacerbent les difficultés liées à la création d'entreprises, notamment des responsabilités disproportionnées au sein du foyer et en matière de garde d'enfants, ce qui limite leur capacité à travailler à temps plein dans leur entreprise³⁰. Étant donné le temps disproportionné que les femmes consacrent au travail ménager non rémunéré et à la garde d'enfants par rapport aux hommes³¹, il est démontré que l'entrepreneuriat est avantageux pour les femmes autochtones en raison de la flexibilité qu'offre la gestion d'une entreprise, comme la possibilité d'établir son propre emploi du temps et d'adapter les responsabilités liées à la garde d'enfants³². Cependant, les profils des emprunteurs de l'ANSAF et des SMF montrent que les hommes continuent à représenter la majorité des emprunteurs dans le cadre du programme d'AAC. L'ANSAF a récemment lancé un programme pour les femmes entrepreneures autochtones afin de soutenir les femmes autochtones qui poursuivent une activité entrepreneuriale et de répondre à ce besoin; les représentants des SMF ont exprimé le souhait qu'un programme similaire soit financé pour répondre aux besoins des femmes métisses et ont fait remarquer que cela contribuerait à renforcer les relations de nation à nation.

« L'accès aux microprêts dans le cadre du programme pour les femmes entrepreneures autochtones est particulièrement important pour ces dernières. Souvent, elles ont la garde de personnes, mais elles sont tout de même intéressées par la création de leur propre entreprise. Elles ont souvent des sources de revenus modestes, mais leur travail tend à se concentrer sur les communautés et à entraîner des investissements dans celles-ci. Leur travail est souvent orienté vers le secteur des soins – axé sur le bien-être. Cela me rend enthousiaste – participer à quelque chose de plus approfondi en matière d'application et de résolution – apporter une perspective bienveillante sur le marché. »

Source : Représentant d'une SMF

³⁰ Briser les barrières : une décennie d'entrepreneuriat des femmes autochtones au Canada, publié par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone et le Portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat. Décembre 2020.

³¹ Zossou, C. (15 février 2021). [Partage des tâches domestiques : faire équipe pendant la pandémie de COVID-19](#).

³² Diochon, M. (2014). A baseline study of entrepreneurship among first nation women in the Atlantic region. *Journal of Small Business & Entrepreneurship*, 27(1), p. 89-112.

Les profils des emprunteurs dans le cadre de l'AAC montrent également que les jeunes (moins de 35 ans) représentent un très faible pourcentage des bénéficiaires de prêts depuis 2015 dans l'ensemble des IFA et des SMF. Dans deux cercles de discussion, les participants ont vivement recommandé d'intégrer davantage les aides et les ressources consacrées au perfectionnement des connaissances et des compétences des jeunes dans les affaires. En outre, le représentant d'une SMF interrogé a indiqué qu'il était en mesure de fournir un pourcentage plus élevé de fonds non remboursables aux jeunes. L'ANSAF a récemment établi un partenariat avec Futurpreneur Canada afin d'élaborer de nouveaux programmes destinés aux jeunes, en plus du programme d'AAC.

Certains entrepreneurs ne peuvent toujours pas accéder au programme d'AAC en raison des conditions d'admissibilité. Le personnel de l'AAC et les entrepreneurs métis interrogés ont indiqué que les entrepreneurs métis continuent d'être mal desservis ou négligés par les programmes du PEA, malgré le transfert fondé sur les distinctions aux SMF et les conditions d'admissibilité qui stipulent que le programme est destiné à tous les Métis. Le personnel de l'AAC a confirmé que certains Métis ont eu des difficultés à accéder à ce programme en raison des définitions du patrimoine et des conditions d'approbation liées à l'emplacement géographique et à l'inscription à une organisation métisse. Le personnel de la SAEA a aussi mentionné les obstacles liés aux conditions d'admissibilité, en particulier pour les entrepreneurs métis. En outre, le fait que les modalités d'octroi de l'AAC exigent que le demandeur travaille à plein temps dans l'entreprise proposée exclut d'importants entrepreneurs, comme les femmes qui exploitent des entreprises à temps partiel.

Malgré la proportion croissante d'entrepreneurs autochtones dans l'économie actuelle, en 2018, moins de 2 % des entreprises autochtones étaient majoritairement détenues par des Inuit³³. Pour les Inuit vivant dans le Nord, le programme équivalent à l'AAC est accessible par l'intermédiaire de CanNor plutôt que par l'intermédiaire de l'ANSAF et des IFA. Quelques IFA souhaitent établir une relation de travail plus étroite avec CanNor afin de mieux répondre aux besoins des clients plutôt que d'être en concurrence. Les entrevues avec quelques représentants de l'AAC et des IFA laissent entendre que les IFA doivent être situées dans des zones plus proches des clients inuits. Les Inuit n'ont pas d'organisation représentative qui travaille directement avec SAC pour mettre en œuvre le programme d'AAC, ce qui serait bénéfique pour faire progresser l'autodétermination pour l'ensemble des distinctions et s'assurer que le programme répond aux besoins des entrepreneurs inuits.

³³ Statistique Canada. (24 novembre 2022). [Identification des propriétaires d'entreprises autochtones et des entreprises appartenant à des Autochtones.](#)

« Nous ne faisons pas le suivi de l'ACS Plus ou des distinctions – et les responsables de l'approvisionnement et les acheteurs ne peuvent pas s'en charger, nous avons déjà les marchés publics autochtones, les marchés publics écologiques, l'accessibilité – nous n'avons pas la capacité pour cela, il n'y a pas de ressources disponibles. »

Source : Groupe de réflexion des coordonnateurs de la SAEA

Bien que le budget de 2019 ait annoncé un investissement de 1,5 million de dollars sur cinq ans pour soutenir la collecte de données administratives et les pratiques d'établissement de rapports en ce qui concerne l'analyse comparative entre les sexes plus, la SAEA ne recueille actuellement aucune donnée relative aux caractéristiques identitaires des entreprises auxquelles des marchés fédéraux ont été attribués, et aucune donnée récente sur le programme n'est disponible. Par conséquent, l'évaluation n'a pas été en mesure d'évaluer l'équité de l'accès au programme et de ses incidences pour tous les

peuples autochtones. De même, l'APA ne détient pas de données fondées sur les distinctions, mais peut déterminer la portée générale des projets susceptibles de répondre à des besoins précis liés aux caractéristiques identitaires. Par exemple, une partie du financement de 2019-2020 de l'APA a soutenu le deuxième sommet annuel des femmes autochtones de la National Aboriginal Trust Officers Association et, en 2018, l'APA a soutenu Pauktuutit Inuit Women of Canada dans le cadre d'un projet intitulé *Connecting Urban Inuit Women with the Inuit Women in Business Network*.

Constatation 8 : Une nouvelle réforme de la SAEA est nécessaire pour préparer et encourager les entrepreneurs autochtones à participer à l'approvisionnement et pour garantir que le gouvernement fédéral atteigne son objectif de 5 %. Le processus de modernisation des marchés publics autochtones n'a pas adopté d'approche fondée sur les distinctions pour répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

« Il est nécessaire que les peuples autochtones participent activement à l'activité économique afin d'uniformiser les règles du jeu et de veiller à ce que les entreprises soient libres et capables de participer à des marchés fédéraux. »

Source : Entrevue auprès d'un représentant de l'ANSAF

La participation à la SAEA et l'inscription au Répertoire des entreprises autochtones continuent d'être peu utilisées, bien que ces services existent depuis plus de 20 ans. En 2018, le Canada comptait plus de 37 000 entreprises autochtones fournissant des biens et des services dans tous les secteurs de l'économie, mais moins de 2 000 d'entre elles étaient activement inscrites au Répertoire des entreprises autochtones en avril 2023³⁴. La valeur monétaire annuelle des marchés attribués aux entreprises certifiées de la SAEA a augmenté chaque année entre 2015 et 2018, passant de

93,5 millions de dollars (0,47 % des dépenses fédérales) à 170,6 millions de dollars (1,03 % des dépenses fédérales); cependant, l'objectif de 5 % n'est toujours pas atteint³⁵. Parmi les entrepreneurs autochtones qui ont répondu à l'enquête d'évaluation, la participation à la SAEA

³⁴ Mills, M. et Gibbons, C. (2022). [Erreur au décollage? La stratégie fédérale d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones peine à décoller 25 ans après sa création.](#)

³⁵ Ces chiffres ne tiennent pas compte d'autres éléments de l'approvisionnement fédéral, notamment les marchés de faible valeur ou la sous-traitance.

était très faible (2 %), et aucune femme n'a participé à un processus concurrentiel de marché fédéral. En outre, seuls 13 % des répondants à l'enquête connaissaient l'existence du Répertoire des entreprises autochtones, et seulement 50 % de ces répondants s'y étaient inscrits. Cependant, le manque de connaissance de la SAEA ou de ses procédures n'est qu'un des obstacles auxquels les entrepreneurs autochtones sont confrontés lorsqu'ils veulent accéder aux marchés du gouvernement. Le racisme systémique et la politique de pure forme à l'égard des peuples autochtones limitent leur capacité à accéder aux marchés de tous les ordres de gouvernement; par exemple, on suppose que les entreprises autochtones présentent des risques élevés, manquent de capacités et fournissent un travail de moindre qualité³⁶. Les stéréotypes et les propos discriminatoires concernant les entreprises autochtones poussent également certains propriétaires d'entreprises autochtones à ne pas s'identifier comme tels.

En 2017, SAC a lancé l'Initiative de modernisation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, qui comprenait de vastes consultations en ligne et en personne³⁷. L'examen réalisé dans le cadre des efforts de modernisation de la SAEA en 2018 a permis de constater ce qui suit :

- Le volume, la portée et l'étendue des possibilités d'approvisionnement fédéral offertes aux entreprises autochtones sont faibles; la majorité des marchés réservés sont concentrés dans une poignée de ministères.
- Il est difficile de s'orienter dans le processus d'approvisionnement fédéral, et les stratégies de sensibilisation et de formation ne répondent pas aux besoins des entreprises autochtones à différents stades de leur développement.
- La procédure d'appel d'offres est ardue et prend du temps, sans garantie de résultats positifs, ce qui incite certaines entreprises à ne pas participer aux processus concurrentiels de marchés du gouvernement fédéral.
- Les critères d'admissibilité pour l'inscription au Répertoire des entreprises autochtones ont constitué un obstacle.
- Il est nécessaire de disposer d'un Répertoire des entreprises autochtones complet et à jour, maintenu à l'extérieur du gouvernement.
- Il est nécessaire d'améliorer les rapports sur le rendement pour obtenir des résultats.
- L'approche décentralisée de l'approvisionnement fédéral limite la mise en œuvre à l'échelle du gouvernement.

En 2021, SAC a annoncé, dans le cadre de l'initiative de modernisation, des changements visant à rendre la SAEA plus adaptée aux entrepreneurs et aux entreprises autochtones, notamment en réduisant le nombre minimal d'employés autochtones requis pour qu'une entreprise soit admissible à la SAEA. Les participants autochtones aux discussions sur la modernisation ont formulé de nombreuses recommandations visant à améliorer la participation à l'approvisionnement fédéral, notamment : dégroupier les marchés publics importants; exiger des possibilités de sous-traitance pour les grands projets; offrir des services de mise en

³⁶ Barbertock, S.L. (2023). [Indigenous procurement as a catalyst for community building](#) (en anglais seulement).

³⁷ Compte tenu du caractère récent de l'initiative de modernisation, l'évaluation n'a pas pu en mesurer l'incidence, car l'initiative n'a pas été entièrement mise en œuvre.

relation pour encourager les partenariats et les coentreprises; offrir une formation de préparation à l'approvisionnement; exiger des plans d'avantages offerts aux Autochtones dans tous les grands processus d'approvisionnement dès le stade de la conception. Les progrès réalisés en ce qui concerne ces recommandations n'étaient pas clairs au moment de l'évaluation. Au-delà de l'élaboration de la politique de modernisation, il convient de poursuivre les mobilisations avec les partenaires autochtones.

À la suite d'une directive de 2019³⁸, la loi exige désormais que les entreprises inuites bénéficient d'un traitement préférentiel pour les marchés publics dans la région du Nunavut. La directive découle de l'article 24 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et illustre l'engagement du gouvernement du Canada à mettre en place des politiques d'approvisionnement qui respectent les entreprises inuites pour tous les marchés publics et les baux dans la région du Nunavut³⁹. Bien que l'article 24 et la directive de 2019 diffèrent de l'objectif de 5 % de la SAEA, certaines leçons tirées pourraient s'appliquer à la modernisation de la SAEA, d'autant plus que la directive de 2019 était une initiative de collaboration avec un partenaire externe. Au minimum, l'existence de la directive de 2019 montre que l'approche panautochtone des marchés publics fédéraux ne fonctionne pas lorsque les produits ou les services sont fournis spécifiquement dans les communautés des Premières Nations et des Inuit ou dans les régions désignées des Métis⁴⁰. En fait, certains participants aux activités de modernisation de la SAEA ont fait valoir qu'une approche fondée sur les distinctions en matière d'approvisionnement est nécessaire compte tenu des grandes différences entre les entrepreneurs des Premières Nations, des Inuit et des Métis, y compris les différences fondées sur l'emplacement géographique, l'autonomie gouvernementale et la culture⁴¹. Une approche fondée sur les distinctions pour la modernisation de la SAEA refléterait également les Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones du ministère de la Justice Canada, qui sont enracinés dans les droits reconnus et affirmés dans la Constitution canadienne, ainsi que dans l'engagement fédéral pour la réconciliation⁴². En outre, comme l'a fait valoir le Conseil canadien pour le commerce autochtone, les politiques fédérales en matière d'approvisionnement autochtone devraient reconnaître que l'ensemble du Canada repose sur des territoires autochtones traditionnels et que, par conséquent, tous les grands projets d'approvisionnement au Canada, quel que soit leur emplacement, devraient inclure une participation autochtone⁴³.

Des données plus récentes sur la SAEA, en particulier à la suite des efforts de modernisation et de la mise en œuvre de l'exigence de 5 % des dépenses des marchés réservés fédéraux accordées à l'approvisionnement autochtone, n'étaient pas disponibles au moment de l'évaluation, ce qui indique que le programme n'est pas en mesure de recueillir et de rendre

³⁸ Gouvernement du Canada. (2019). [Directive sur les marchés de l'État, incluant les baux immobiliers, dans la région du Nunavut](#).

³⁹ Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. (15 août 2019). [Le gouvernement du Canada facilite la participation d'entreprises inuites au processus d'appel d'offres dans la région du Nunavut](#).

⁴⁰ Barberstock, S.L. (2023). [Indigenous procurement as a catalyst for community building](#) (en anglais seulement).

⁴¹ Barberstock, S.L. (2023). [Indigenous procurement as a catalyst for community building](#) (en anglais seulement).

⁴² Ministère de la Justice Canada. (2021). [Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#).

⁴³ Conseil canadien pour le commerce autochtone. (2021). [Reaching 5% and beyond: a roadmap to increase federal procurement from Indigenous businesses in Canada](#) (en anglais seulement).

compte des progrès et de l'incidence de la SAEA en temps opportun. En outre, il n'est pas possible de savoir combien de marchés *auraient dû* être réservés dans le cadre de la SAEA. Il existe de nombreuses options d'approvisionnement qui font partie de la SAEA et qui sont sous-utilisées, comme la sous-traitance, les processus non concurrentiels et les marchés à fournisseur exclusif, et elles pourraient augmenter considérablement la participation des Autochtones et les progrès quant à l'atteinte de l'objectif de 5 %. Les coordonnateurs de la SAEA recommandent que le programme entreprenne davantage de vérifications pour garantir le respect de l'objectif de 5 % de la valeur des marchés publics attribuée aux Autochtones, qu'il rende compte régulièrement du rendement des ministères et qu'il fournisse au ministre un rapport annuel sur les progrès accomplis pour atteindre l'objectif de 5 %. Il est important de noter que l'objectif de 5 % a été fixé en fonction du calcul du recensement de 2016 selon lequel près de 5 % de la population canadienne était autochtone; toutefois, étant donné que la population autochtone continue d'augmenter, l'objectif de 5 % devrait servir de point de départ minimal plutôt que d'objectif définitif. Une nouvelle annexe à la Directive sur la gestion de l'approvisionnement est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 et illustre les procédures obligatoires pour atteindre l'objectif de 5 %, qui doit être atteint ou dépassé par tous les ministères fédéraux au plus tard à la fin de l'exercice financier 2024-2025⁴⁴. On s'attend à ce que les exigences de la nouvelle directive, qui comprend des exigences détaillées en matière de rapports, répondent à la recommandation des coordonnateurs de l'approvisionnement d'améliorer le suivi du rendement en vue d'atteindre l'objectif de 5 % de façon plus opportune que ce qui a été constaté au cours des années examinées par la présente évaluation.

Le rôle de coordonnateur de la SAEA dans les différents ministères n'est pas assuré de manière cohérente; il s'agit d'un ajout volontaire aux exigences du poste de l'employé et il s'accompagne d'une intégration et d'une

formation limitées. Les responsabilités vont de l'établissement de rapports à la coordination, en passant par la communication et la sensibilisation. Le rôle est habituellement occupé par un membre du personnel de niveau inférieur à la direction. Le groupe de discussion avec les coordonnateurs de la SAEA a noté que, compte tenu de leur niveau dans l'organisation, les coordonnateurs ont peu de poids ou de capacité à influencer un changement réel dans le ministère ou l'organisme. L'École de la fonction publique du Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor cherchent à mettre en place davantage de formations de sensibilisation à la culture pour le personnel chargé de l'approvisionnement, et le personnel de la SAEA a indiqué qu'il était en train de mettre au point des ateliers de formation pour les coordonnateurs; toutefois, les coordonnateurs de la SAEA ont recommandé que le rôle de coordonnateur soit plus officiel,

« Nous essayons de trouver un équilibre entre notre rôle principal et nos responsabilités de coordonnateur de la SAEA. Ce n'est pas facile. Nous ne savons pas nécessairement qui sont les autres responsables de l'approvisionnement, alors quand nous ne pouvons pas obtenir d'aide de SAC, et que nous ne pouvons même pas nous aider les uns les autres, nous sommes désemparés... Les coordonnateurs sont souvent les seuls, dans leurs ministères respectifs, à disposer d'informations sur les marchés publics attribués aux Autochtones; s'ils changent d'emploi, ce talent et ces connaissances sont totalement perdus. »

Source : Coordonnateur de la SAEA

⁴⁴ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (2021). Directive sur la gestion de l'approvisionnement. Annexe E : Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones.

mieux intégré et soutenu par des ressources supplémentaires. La formation à la compétence culturelle devrait devenir obligatoire pour tous les responsables de l'approvisionnement et coordonnateurs de la SAEA afin de conserver une cohérence.

Constatation 9 : Le modèle logique actuel ne reflète pas les résultats pertinents pour les entrepreneurs autochtones. L'incohérence des données relatives aux programmes limite la capacité à évaluer l'incidence globale des programmes.

Le profil d'information sur le rendement du DEEA comprend les trois volets du programme et représente les données sur le rendement que les programmes ont accepté de recueillir. Les membres du personnel du programme consultés s'accordent à dire que le profil d'information sur le rendement doit être mis à jour afin de mettre l'accent sur l'AAC de façon équilibrée et d'inclure des indicateurs de rendement clés plus pertinents. Le profil d'information sur le rendement du DEEA est principalement axé sur la capacité de la SAEA et des IFA et sur des mesures de résultats comme le nombre d'entreprises créées et le pourcentage de financement non gouvernemental dans les communautés autochtones. Ces mesures ne tiennent pas compte des mesures d'équité et ne sont pas non plus très pertinentes pour ce que les prêteurs et les entrepreneurs autochtones considèrent comme l'incidence potentielle de ces programmes ou de leur activité entrepreneuriale de manière plus générale. Par exemple, s'il est généralement admis que le programme a réussi à fournir aux entreprises et aux entrepreneurs autochtones un accès à des prêts abordables, quelques membres du personnel de l'APA et de l'AAC ont indiqué que les données du programme ne mesurent pas ou n'examinent pas les résultats obtenus grâce à ces prêts. En outre, lorsqu'on leur a demandé comment ils définissaient la réussite entrepreneuriale, les entrepreneurs autochtones qui ont répondu à l'enquête d'évaluation ont le plus souvent mentionné : a) la rentabilité et le potentiel de croissance; b) l'autonomie et l'indépendance dans un travail qui les passionne; c) la capacité à soutenir leur famille et leur communauté; d) la conciliation travail-vie personnelle. Il est important d'aller au-delà des mesures de résultats pour mesurer la pertinence culturelle de ces programmes et l'incidence socioéconomique plus large que le financement des programmes a sur les entreprises autochtones, les propriétaires d'entreprises, leurs familles et leurs communautés. Il existe peu de sources de données au Canada pour dresser le profil de l'entrepreneuriat autochtone, et bon nombre des mesures périodiques qui existent ont une taille d'échantillon limitée, se concentrent sur le travail indépendant et n'interrogent pas les entreprises situées dans les réserves, y compris les entreprises sociales et économiques appartenant aux communautés. Il est donc essentiel que le cadre de rendement utilisé au sein du programme soit fiable, cohérent et constitue une évaluation complète de l'entrepreneuriat autochtone et de ses effets.

Les représentants de l'AAC et de l'APA indiquent que le programme est principalement axé sur la mesure des résultats économiques, comme le taux de défaillance et le nombre d'entreprises créées, alors que les entreprises autochtones ont des objectifs sociaux et économiques. Deux cercles de discussion des IFA ont fait état des difficultés éprouvées pour mesurer le succès de leurs

« Nous devons l'exprimer en mots, nous devons le documenter et nous devons avoir des données – qui atteignons-nous et où sont les lacunes... et cela devrait éclairer les mobilisations futures sur la meilleure façon de répondre à ces besoins. »

Source : Personnel de la SAEA

investissements dans les entreprises autochtones et ont indiqué qu'ils souhaitaient disposer de meilleures données. Bien que l'ANSAF ait développé son propre cadre de mesure du rendement avec des résultats plus pertinents pour les communautés, l'accord de financement avec SAC exige la conformité au cadre de rendement fédéral. Il a également été noté, dans l'ensemble des sous-programmes, que le programme ne recueille pas de renseignements sur la manière dont il contribue à réduire les obstacles auxquels se heurtent les femmes, les jeunes et les personnes vivant dans les communautés nordiques et éloignées. Le personnel du programme et les représentants de l'ANSAF et des IFA ont soulevé un manque de données dans de nombreux domaines importants, notamment :

- le profil des types d'emprunteurs au-delà du genre et de la région (y compris les personnes de la communauté 2ELGBTQI+, les personnes en situation de handicap, etc.);
- la capacité à générer des revenus et de la richesse;
- les indicateurs d'incidence sociale (p. ex. l'incidence sur les communautés, les familles et les personnes, comme les investissements dans la communauté, la guérison axée sur la terre et la culture, les cérémonies, l'artisanat et l'art);
- l'incidence différentielle des microprêts sur les femmes et les entrepreneurs métis;
- la demande et l'utilisation de services préalables et postérieurs;
- la création d'emplois;
- les postes vacants dans les organismes de prêt;
- le nombre d'entreprises autochtones en activité au fil du temps;
- le montant du capital utilisé dans le paysage commercial;
- les dépenses réelles par rapport au budget;
- les autres sources de financement mobilisées par les IFA et les SMF, y compris les prêteurs provinciaux et privés.

Dans l'ensemble des volets du programme, l'amélioration du suivi du rendement du programme nécessitera en fin de compte des ressources pour créer et gérer ces cadres d'établissement de rapports et ces analyses. Les coordonnateurs de la SAEA ont indiqué que leur capacité à suivre des données liées à la diversité était limitée dans l'ensemble du réseau. Quelques membres du personnel de la SAEA ont recommandé l'élaboration d'un cadre de mesure du rendement complet qui permettrait de suivre non seulement le nombre et la valeur monétaire des marchés de la SAEA, mais aussi la valeur des avantages indirects. Ces personnes interrogées ont indiqué que cela nécessiterait un échange de renseignements plus efficace et plus soutenu entre les ministères et organismes fédéraux et les partenaires autochtones. Les récents efforts de modernisation de la SAEA comprennent la mise en œuvre de nouvelles exigences en matière de rapports.

4.4 Constatations principales : Efficience

Résumé des constatations

Le système de prêt autochtone ne dispose pas d'un financement suffisant dans le cadre du programme pour répondre à la demande actuelle et future. Le système de prêt a réagi rapidement pour répondre aux besoins des entrepreneurs et des entreprises autochtones dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Constatation 10 : Les investissements dans le Programme de DEEA n'ont pas évolué avec l'inflation ni avec la croissance de la population autochtone et l'augmentation du nombre d'entreprises autochtones, et on ne s'attend pas à ce qu'ils soient suffisants pour répondre aux besoins de la population autochtone croissante.

Les rapports de l'ANSAF et des SMF illustrent la taille et la complexité croissantes du marché des entreprises autochtones, qui a entraîné une augmentation correspondante de la taille et du volume des demandes de prêt. La majorité des représentants du gouvernement et des prêteurs autochtones interrogés ont indiqué que le système de prêt autochtone soutenu par le programme DEEA ne disposait pas d'un financement suffisant pour répondre à la demande de prêts et de capitaux actuelle des entrepreneurs et des entreprises autochtones. Non seulement les SMF et les IFA engagent 100 % des fonds bien avant la fin de l'exercice financier, mais elles reçoivent également de plus en plus de demandes des prêts plus importants. De nombreux représentants des IFA et des SMF ont indiqué qu'ils s'attendaient à manquer de fonds bien avant la fin de l'exercice, et qu'ils devaient donc faire preuve d'un plus grand discernement dans la distribution des fonds. La croissance de la population de la Fédération Métisse du Manitoba dans le territoire de la Nation métisse de la rivière Rouge a considérablement augmenté la demande de prêts et de soutien aux entreprises. La demande devrait également augmenter à mesure que la population autochtone continue de croître. Par exemple, selon une moyenne quinquennale de la demande historique, quatre SMF ont calculé un besoin collectif de 7,39 millions de dollars uniquement en capitaux propres du Programme de financement des entreprises autochtones en 2024-2025⁴⁵.

Les difficultés croissantes liées au niveau de financement de l'AAC ont été soulevées, car il est resté constant depuis la création du programme, sans tenir compte de l'inflation ou de l'évolution des besoins des entreprises autochtones. En fait, le niveau d'investissement du programme a considérablement diminué depuis sa création, malgré la croissance de la population autochtone et l'augmentation du nombre d'entreprises autochtones, ainsi que la hausse de l'inflation, du coût de la vie et du coût de l'activité économique. Les partenaires de l'AAC et de l'APA ont également indiqué que le manque de financement pour répondre à la demande limitait les mesures de sensibilisation visant à améliorer l'accès. Les participants ont indiqué que la publicité du programme est minimale, étant donné qu'il reçoit déjà trop de demandes de financement. La structure de financement actuelle ne répond pas non plus de manière adéquate aux besoins constants des entrepreneurs en matière de services préalables et postérieurs, décrits plus haut dans le présent rapport.

« Quelle est la place du programme dans le monde d'aujourd'hui? Continuer de faire la même chose alors que l'écosystème a changé massivement n'est pas une bonne façon de procéder. Nous devons nous faire une idée de la place qu'occupe [ce programme], en analysant les besoins à combler. Il doit être différent d'une région à l'autre. Il ne devrait pas y avoir 15 programmes différents émanant de différents organismes de développement régional. Transformer le système du gouvernement en guichet unique serait très utile. »

Source : Personnel de l'AAC

⁴⁵ Les cinq SMF ayant conclu des accords avec SAC pour l'AAC ont calculé les projections des besoins de financement afin d'éclairer la modernisation du programme.

L'utilisation du Programme d'achat d'une réduction d'intérêt transféré à l'ANSAF a augmenté ces dernières années, ce qui indique que les IFA doivent de plus en plus recourir à ces lignes de crédit pour répondre à la demande de capitaux dans leurs régions. L'ANSAF a noté que certaines IFA ont également établi des lignes de crédit avec d'autres institutions financières. Le financement de l'Allocation de prêt de développement autochtone et du Programme de développement du potentiel des Autochtones n'a pas augmenté au fil du temps et avec l'inflation, ce qui a une incidence sur la capacité des IFA et des SMF à distribuer des prêts de développement comme prévu. De plus, certains représentants des IFA et des SMF ont fait état de difficultés liées aux conditions d'admissibilité des activités menées dans le cadre de ces deux initiatives. Certains participants ont relevé d'autres difficultés concernant les montants de financement à la suite du transfert fondé sur les distinctions aux SMF; car actuellement seulement deux segments du programme d'AAC ont été transférés aux SMF (Programme de financement des entreprises autochtones et Allocation de prêt de développement autochtone). En outre, toutes les IFA n'ont pas accès au financement au titre des cinq programmes.

Quelques cercles de discussion des IFA ont mis l'accent sur un manque de prêts de l'ordre de deux à 10 millions de dollars. Un rapport de 2018 de Waterstone Strategies a révélé qu'un grand nombre de petites entreprises autochtones en phase de développement ont accès à des aides aux entreprises, tandis que les entreprises de taille moyenne reçoivent moins d'aide à mesure qu'elles se développent. Le rapport indique que cela conduit à une rupture dans le cycle de vie des entreprises – en accordant moins d'attention et de soutien à la croissance des entreprises de taille moyenne – en partie en raison d'un manque d'accès aux capitaux soutenus par le gouvernement (comme les outils financiers habilitants, le rehaussement du crédit, les soutiens aux mesures d'atténuation des risques, les garanties et les crédits d'impôt)⁴⁶. Lorsque les entreprises autochtones passent à l'étape suivante du cycle de vie des entreprises, des besoins uniques apparaissent, notamment des montants plus importants de capital et de cautionnement. Cependant, le programme d'AAC n'est pas structuré de manière adéquate pour soutenir le développement des entreprises. Le Fonds de croissance autochtone, récemment lancé, pourrait répondre à cette difficulté; toutefois, il risque d'alourdir la charge des IFA et d'augmenter encore plus le nombre de demandes faites aux programmes de financement pour les entrepreneurs. Compte tenu de la trajectoire du Fonds de croissance autochtone depuis sa création, les IFA qui ont accès au Programme de financement des entreprises autochtones et à l'Allocation de prêt de développement autochtone devraient presque tripler leurs prêts annuels d'ici à 2026.

Le financement fourni dans le cadre du programme d'APA a été jugé insuffisant par les personnes interrogées, tant à l'interne qu'à l'externe. Bien que les modalités soient larges et permettent de financer une vaste gamme de projets, l'enveloppe de financement

« Nous avons besoin de plus d'argent pour le soutien. Le programme a besoin d'un financement accru. Pendant la pandémie de COVID-19, il y a eu une augmentation considérable des demandes. Nous n'avions pas prévu cela, mais cela a permis de faire passer le message et de présenter les IFA à de nouvelles entreprises autochtones. »

Source : Cercle de discussion des IFA

⁴⁶ <http://www.naedb-cndea.com/reports/Rapport%20sur%20l'am%C3%A9lioration%20de%20l'acc%C3%A8s%20aux%20capitaux.pdf>

restreinte limite la capacité de financement et l'incidence de l'APA. Les représentants de l'APA ont indiqué qu'en raison de leur petit budget, ils financent généralement les mêmes organisations autochtones nationales chaque année pour essayer d'avoir la plus grande incidence possible pour chaque dollar de financement. Le personnel du programme a souligné sa réticence à faire connaître le programme largement ou à lancer un appel de propositions de financement, étant donné qu'il est déjà difficile de décider comment distribuer des fonds aussi limités. Au lieu de cela, le programme sollicite des propositions de la part d'organisations nationales connues afin de maintenir la demande à un niveau peu élevé, et les approbations sont généralement accordées selon le principe du premier arrivé, premier servi. L'évaluation a montré qu'il y avait lieu d'élargir l'enveloppe de financement de l'APA pour atteindre les résultats escomptés du programme et avoir une incidence plus large. En outre, une augmentation du financement permettrait une procédure de financement plus transparente et plus compétitive, ce qui pourrait accroître ou diversifier l'incidence des fonds du programme.

Constatation 11 : Le système a réagi rapidement pour répondre aux besoins des entrepreneurs et des entreprises autochtones. L'importante enveloppe de financement allouée au soutien des entreprises dans le cadre de la COVID-19 a eu une incidence considérable sur la portée du programme.

Les petites et moyennes entreprises autochtones de tout le pays ont connu une grande instabilité pendant la pandémie de COVID-19. L'évaluation a mis en évidence la capacité du gouvernement à répondre aux besoins des entrepreneurs et des entreprises autochtones dans le contexte de la pandémie. Le gouvernement du Canada a lancé l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones pendant la pandémie de COVID-19, qui comprend des prêts sans intérêt et des contributions non remboursables pour les entrepreneurs, ainsi que des fonds pour soutenir les activités des IFA, des SMF et de l'ANSAF. Il est important de noter que le financement d'urgence de la COVID-19 a été octroyé selon les mêmes modalités que celles des sous-programmes d'AAC et d'APA⁴⁷; cependant, ce financement ne faisait pas partie du programme transféré à l'ANSAF et aux SMF. Néanmoins, la force du réseau de prêteurs autochtones a été soulignée par la réponse à la COVID-19.

Par exemple, l'ANSAF a passé un marché avec 37 IFA pour mettre en place le programme de prêts d'urgence, qui a permis de fournir 140 millions de dollars en fonds d'aide aux entreprises dans le contexte de la COVID-19⁴⁸. Pour l'ANSAF, les IFA et les SMF, la capacité du réseau à se mobiliser aussi rapidement et à distribuer des fonds aux entreprises autochtones dans le besoin a démontré sa résilience. Les entrevues ont révélé qu'en travaillant avec l'ANSAF, les IFA et les SMF, le gouvernement a pu mettre en place des programmes de prêts d'urgence dans un délai de cinq semaines et a réduit le délai de déblocage des fonds à 21 jours en passant aux paiements électroniques. En outre, l'ANSAF, les IFA et le personnel du programme d'AAC ont pu conseiller aux organismes centraux de rendre certains prêts non remboursables. Près de la moitié (46,5 %) des entrepreneurs autochtones ayant répondu à la question de l'enquête sur l'accès au soutien d'une IFA ou d'une SMF ont déclaré avoir eu accès à des prêts d'urgence pendant la pandémie de COVID-19. Une plus faible proportion de

⁴⁷ Services aux Autochtones Canada. [Contributions pour appuyer la gestion des terres et le développement économique : Modalités.](#)

⁴⁸ <https://nacca.ca/wp-content/uploads/2023/01/NACCA-AR-2020-21-WEB.pdf>

femmes ayant participé à l'enquête a répondu avoir eu accès à des prêts d'urgence, même si les entreprises appartenant à des femmes ont été, en moyenne, davantage touchées par la pandémie. Les femmes qui ont répondu à l'enquête d'évaluation étaient plus susceptibles que les hommes d'indiquer les exigences liées aux demandes comme un obstacle à l'accès au soutien des IFA et des SMF.

Les représentants de l'ANSAF ont fait remarquer qu'au moment où la COVID-19 est arrivée, les SMF n'étaient pas encore totalement décentralisées. Pendant le transfert, le personnel du Programme de DEEA a pu mieux comprendre le volume de travail et de demandes de chaque SMF, et il a pu recueillir davantage de données sur les caractéristiques des secteurs et entreprises les plus touchés par la pandémie. En l'occurrence, la COVID-19 a permis d'établir un meilleur échange de données et une meilleure compréhension du paysage des prêts. Les représentants de l'ANSAF et des IFA et SMF ont convenu que la COVID-19 et les mesures d'aide économique mises à la disposition des entreprises autochtones ont contribué à rehausser le profil des IFA et des SMF, ce qui a entraîné une augmentation correspondante de la demande de capitaux et d'aides aux entreprises.

En réponse à la COVID-19, le gouvernement fédéral a mis en place un comité sur le tourisme à l'échelle des directeurs généraux. Bien qu'il s'agisse d'un secteur plus large, le sous-secteur du tourisme autochtone a fait partie des discussions, ce qui a conduit à l'attribution d'un pourcentage important du financement de l'APA à ce sous-secteur. Quelques membres du personnel de l'APA et un certain nombre de représentants des IFA se sont interrogés sur l'importance disproportionnée accordée au tourisme par rapport à d'autres secteurs inhabituels, mais émergents.

6. Conclusions

En résumé, l'évaluation du Programme de développement de l'entrepreneuriat et des entreprises autochtones a abouti à 11 constatations principales sur des domaines d'enquête liés à la pertinence, à l'efficacité, à l'efficience et au transfert de services. Voici les constatations principales :

Pertinence

Constatation 1 : Les programmes s'inscrivent dans le cadre de la réconciliation économique et de l'autodétermination, qui favorise le bien-être des peuples autochtones et, par conséquent, des familles et des communautés. Le transfert de la mise en œuvre du programme d'AAC à des organisations dirigées par des Autochtones est conforme aux priorités autochtones et fédérales et est considéré comme positif par les peuples autochtones qui ont été consultés.

Transfert de services

Constatation 2 : Le transfert du volet d'AAC de SAC à l'ANSAF et aux SMF s'est bien déroulé et les relations entre les organisations autochtones partenaires, et entre les entrepreneurs autochtones et les IFA et SMF, sont positives.

Constatation 3 : Le transfert du programme d'AAC se limite aux subventions et aux contributions et ne comprend pas les aspects fondamentaux comme la conception du programme, les résultats escomptés et le suivi du rendement. D'autres travaux sont nécessaires pour transférer l'ensemble du contrôle du programme d'AAC et des autres volets de DEEA à des organisations dirigées par des Autochtones.

Efficacité

Constatation 4 : L'AAC a contribué à la création d'un réseau d'établissements de prêt durables dirigés par des Autochtones; cependant, les IFA et les SMF continuent d'éprouver des difficultés pour maintenir en poste les employés qualifiés dans un marché concurrentiel.

Constatation 5 : Les programmes de DEEA ont une incidence positive sur les entrepreneurs autochtones, qui est perçue comme ayant un effet positif sur les personnes, les familles et les communautés autochtones. Les obstacles à la réussite entrepreneuriale auxquels sont confrontés les peuples autochtones vont au-delà de ce que prévoit l'ensemble des programmes actuels.

Constatation 6 : Il existe un besoin constant d'investissements ciblés dans les services préalables et postérieurs, ainsi que de soutien aux entrepreneurs autochtones pour qu'ils puissent s'orienter dans les services disponibles.

Constatation 7 : Des efforts ont été déployés pour améliorer l'inclusion et la portée des programmes pour l'ensemble des distinctions, des genres et des groupes d'âge, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'équité en matière d'accès. Les données disponibles dans le cadre de la SAEA et de l'APA étaient limitées et ne permettaient pas d'évaluer efficacement l'incidence plus large sur la diversité.

Constatation 8 : Une nouvelle réforme de la SAEA est nécessaire pour préparer et encourager les entrepreneurs autochtones à participer à l'approvisionnement et pour garantir que le gouvernement fédéral atteigne son objectif de 5 %. Le processus de modernisation des marchés publics autochtones n'a pas adopté d'approche fondée sur les distinctions pour répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Constatation 9 : Le modèle logique actuel ne reflète pas les résultats pertinents pour les entrepreneurs autochtones. L'incohérence des données relatives aux programmes limite la capacité à évaluer l'incidence globale des programmes.

Efficiences

Constatation 10 : Les investissements dans le Programme de DEEA n'ont pas évolué avec l'inflation ni avec la croissance de la population autochtone et l'augmentation du nombre d'entreprises autochtones, et on ne s'attend pas à ce qu'ils soient suffisants pour répondre aux besoins de la population autochtone croissante.

Constatation 11 : Le système a réagi rapidement pour répondre aux besoins des entrepreneurs et des entreprises autochtones. L'importante enveloppe de financement allouée

au soutien des entreprises dans le cadre de la COVID-19 a eu une incidence considérable sur la portée du programme.

Ces résultats démontrent qu'à bien des égards, l'ensemble des programmes de DEEA est pertinent, efficace et efficient. Les programmes restent pertinents par rapport aux priorités fédérales et sont alignés de manière positive sur les objectifs et les intérêts des peuples autochtones, et des progrès évidents ont été réalisés en matière de transfert de services. Les programmes ont eu des effets positifs à l'échelle individuelle et communautaire et répondent rapidement aux besoins des entrepreneurs et des entreprises. L'aide apportée pendant la pandémie de COVID-19, notamment par l'octroi d'une enveloppe financière plus importante, est un exemple qui a eu une incidence particulièrement importante.

Il reste cependant plusieurs domaines dans lesquels les programmes pourraient être améliorés. Il existe des obstacles et des limites en ce qui concerne le transfert de services complet et le maintien en poste d'employés qualifiés, ainsi que la facilité d'accès aux programmes, en particulier pour l'ensemble des distinctions, des genres et des groupes d'âge. Le modèle logique du programme ne tient pas compte des résultats pertinents pour les entrepreneurs autochtones, et le manque de données pertinentes rend difficile l'évaluation complète des résultats. Des investissements ciblés dans certains domaines comme les services préalables et postérieurs, en plus d'une enveloppe de financement accrue, continuent d'être des besoins importants pour les entrepreneurs, les propriétaires d'entreprises et le personnel du programme.

En réponse à ces constatations, plusieurs recommandations concernant le transfert de services, l'atteinte et la mesure des résultats du programme, ainsi que les ressources financières et humaines sont formulées dans la section suivante.

7. Recommandations

7.1 Transfert de services

1. Il est recommandé que SAC mobilise les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour explorer les options de transfert de l'ensemble du Programme de DEEA, y compris le Répertoire des entreprises autochtones et le volet de financement APA.
 - a. Il est recommandé que SAC travaille avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour transférer l'ensemble du programme d'AAC, y compris la conception, l'exécution, l'admissibilité et la communication des résultats fondées sur les distinctions.

7.2 Atteinte et mesure des résultats du programme

2. Il est recommandé que SAC mobilise les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous les volets du programme pour élaborer une approche visant à réduire davantage les obstacles à l'entrepreneuriat, notamment en élargissant l'accès

au programme pour les peuples autochtones qui sont plus difficiles à atteindre ou qui se heurtent à des obstacles exacerbés dans l'entrepreneuriat.

- a. Il est recommandé que SAC mobilise les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous les volets du programme afin de soutenir de manière cohérente les entrepreneurs autochtones dans les services préalables et postérieurs.
 - b. Il est recommandé que SAC explore et utilise des stratégies de modernisation de l'approvisionnement fondées sur les distinctions afin de s'assurer que les entreprises des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont un accès équitable au processus d'approvisionnement fédéral.
 - c. Il est recommandé que SAC effectue un suivi continu des ajustements résultant de l'initiative de modernisation afin de s'assurer que ceux-ci sont efficaces.
3. Il est recommandé que SAC élabore, en collaboration avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, un nouveau modèle logique de programme et un cadre de mesure du rendement comprenant des mesures de résultats plus larges soutenues par les partenaires autochtones.
- a. Il est recommandé que SAC collabore avec des partenaires internes et externes afin d'étendre et d'utiliser l'analyse comparative entre les sexes plus pour la collecte et l'analyse de données, ainsi que pour l'élaboration d'approches ciblées durables répondant aux besoins de divers groupes.

7.3 Ressources financières et humaines

4. Il est recommandé que SAC étudie les possibilités d'augmenter l'enveloppe de financement du DEEA afin d'en accroître la portée, l'incidence et la transparence.
- a. Il est recommandé que SAC travaille avec les partenaires de l'AAC pour explorer les mécanismes de financement à long terme qui soutiendront mieux la durabilité des IFA et leur capacité à fournir des prêts de développement.
 - b. Il est recommandé que SAC travaille avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin d'explorer des approches ciblées et de mieux tirer parti des approches existantes pour aider les IFA et les SMF à maintenir en poste les employés qualifiés.
5. Il est recommandé que SAC normalise le rôle de coordonnateur de la SAEA et fournisse un soutien centralisé continu au réseau de coordonnateurs de la SAEA. Ce soutien peut consister à s'assurer, d'une part, que les coordonnateurs disposent d'une intégration, d'une formation et d'une capacité suffisantes pour remplir leurs fonctions et, d'autre part, qu'il existe une ligne de communication cohérente et transparente entre SAC et le réseau de coordonnateurs.

Annexe A : Modèle logique du DEEA et budget

Résultat ultime	Création et/ou expansion d'entreprises autochtones					
	↑					
Résultats intermédiaires	Formation d'un réseau durable d'institutions financières autochtones			Les entreprises autochtones remportent des marchés d'approvisionnement		
	↑			↑		
Résultats immédiats	Les institutions financières autochtones sont en mesure d'offrir du capital et des services de soutien aux entreprises		Les sociétés autochtones sont en concurrence pour les marchés fédéraux réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones		Établissement de marchés, de stratégies d'affaires et de partenariats publics et privés	
	↑			↑		
Extrants	Accords de contribution	Des fonds communs de capitaux pour le développement des entreprises autochtones sont constitués et enrichis	Soutien opérationnel, séances de formation et de sensibilisation, élaboration de matériel promotionnel	Élaboration de stratégies et d'accords publics et/ou privés.	Les entreprises sont inscrites dans le répertoire des entreprises autochtones	
	↑			↑		
Activités	Offrir un soutien financier	Établir des accords de coopération avec des intervenants et partenaires clés	Promotion, défense des intérêts et formation	Cerner les possibilités d'approvisionnement et les capacités au chapitre des affaires		
Contribution et équivalents temps plein	46,3 millions de dollars par année (moyenne sur 5 ans)					
Population cible	Propriétaires d'entreprise et entrepreneurs des Premières Nations, des Métis et des Inuit					

Les tableaux suivants présentent les dépenses réelles du programme et la dotation en personnel associée au Programme de DEEA. Les renseignements ont été fournis par les services consultatifs de gestion financière de SAC et par l'unité de gestion administrative du Secteur des terres et du développement économique. Les dépenses liées à la SAEA sont incluses dans l'APA.

AAC

Accès au capital	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Crédit 1 – Dépenses non salariales	80 948	44 310	40 770	479 009	528 911	1 173 947
Crédit 1 – Dépenses salariales	1 929 232	1 351 460	1 343 364	1 032 363	1 110 944	6 767 362
Crédit 10 – Subventions et contributions	33 437 070	39 127 070	39 170 000	39 036 000	40 255 000	191 025 140
Législatif – RASE	292 863	196 027	189 202	154 676	136 666	969 434
ETP	13	9	11	8	7	48
Montant total des dépenses du programme	35 740 112 \$	40 718 867 \$	40 743 336 \$	40 702 048 \$	42 031 521 \$	199 935 883 \$

APA + SAEA

Possibilités d'affaires	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Crédit 1 – Dépenses non salariales	523 521	375 190	405 206	36 962	8 443	1 349 324
Crédit 1 – Dépenses salariales	1 445 055	1 344 470	1 382 091	1 180 724	1 518 911	6 871 250
Crédit 10 – Subventions et contributions	1 807 250	6 327 352	6 747 981	5 644 909	4 990 000	25 517 492
Législatif – RASE	219 336	203 246	189 328	195 452	190 181	997 543
ETP	17	18	16	15	16	82
Montant total des dépenses du programme	3 995 162 \$	8 250 259 \$	8 724 606 \$	7 058 048 \$	6 707 535 \$	34 735 609 \$

Total du DEEA

Total du DEEA	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Crédit 1 – Dépenses non salariales	604 469 \$	419 500 \$	445 976 \$	515 971 \$	537 354 \$	2 523 271 \$
Crédit 1 – Dépenses salariales	3 374 286 \$	2 695 929 \$	2 725 455 \$	2 213 087 \$	2 629 855 \$	13 638 612 \$
Crédit 10 – Subventions et contributions	35 244 320 \$	45 454 422 \$	45 917 981 \$	44 680 909 \$	45 245 000 \$	216 542 632 \$
Législatif – RASE	512 198 \$	399 274 \$	378 530 \$	350 128 \$	326 847 \$	1 966 978 \$
ETP	30	27	27	23	23	130
Montant total des dépenses du programme	39 735 274 \$	48 969 125 \$	49 467 942 \$	47 760 096 \$	48 739 056 \$	234 671 492 \$

Annexe B : Questions posées dans le cadre de l'évaluation

Pertinence

1. Les programmes répondent-ils aux besoins et aux priorités des entreprises et des entrepreneurs autochtones, notamment des Premières Nations, des Métis, des Inuit, des femmes et des jeunes entrepreneurs autochtones?
2. Les programmes sont-ils conformes aux priorités et au mandat du gouvernement fédéral?
3. Les programmes favorisent-ils le bien-être des personnes, des familles, des enfants et des communautés?
4. Dans quelle mesure les programmes font-ils progresser le mandat de SAC, qui est de promouvoir l'autodétermination et le transfert des services et du contrôle des programmes financés par SAC aux partenaires autochtones?
5. Les initiatives sont-elles conformes et contribuent-elles aux priorités du gouvernement fédéral ou des Premières Nations, des Métis et des Inuit en matière d'équité entre les genres?

Efficacité

6. Dans quelle mesure les programmes ont-ils contribué :
 - a. à la création ou au développement d'entreprises autochtones;
 - b. à un réseau durable d'institutions financières autochtones ayant la capacité de fournir des capitaux et des services de soutien aux entreprises;
 - c. à la participation des entreprises autochtones aux marchés publics;
 - d. à la mise en œuvre de stratégies et de partenariats publics et privés en matière d'approvisionnement et d'affaires?
7. Y a-t-il eu des résultats inattendus (positifs ou négatifs), des leçons tirées ou des pratiques exemplaires?
8. Dans quelle mesure les relations entre les partenaires du programme sont-elles efficaces et productives?
9. Quelles ont été l'efficacité et l'efficacité du transfert des programmes de financement aux partenaires du programme?
10. Quels sont les succès constants générés par le soutien du programme?
11. Les programmes offrent-ils un accès équitable à toutes les entreprises et à tous les entrepreneurs autochtones dans toutes les régions? Si ce n'est pas le cas, quels sont les obstacles et comment pourraient-ils être éliminés?

Efficience des programmes et des processus

12. Les résultats du programme peuvent-ils être atteints avec l'ensemble des initiatives et des ressources actuellement disponibles?
13. Les modèles de financement actuels constituent-ils le moyen le plus efficace d'atteindre les objectifs du projet?
14. Existe-t-il des pratiques ou des innovations susceptibles d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes?
15. Dans quelle mesure les données disponibles permettent-elles d'évaluer le rendement du programme?
16. Comment les programmes pourraient-ils être améliorés pour favoriser l'inclusion dans une optique intersectionnelle?

Premiers effets de la pandémie de COVID-19

17. Comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle eu une incidence sur les programmes de DEEA (c.-à-d. les effets sur les activités planifiées)?
18. Comment le financement d'urgence de la COVID-19 fédéral a-t-il été utilisé dans le cadre des programmes de DEEA?

Annexe C : Renseignements détaillés sur les participants

Entrevues consultatives

Des entrevues ont été menées avec le personnel du programme de SAC et des représentants de l'ANSAF et des SMF, comme suit :

- Entrevues avec le personnel de SAC (n = 21) :
 - AAC (n = 7)
 - APA (n = 6)
 - SAEA (n = 8)
- Entrevues avec des représentants de l'ANSAF, des SMF et des IFA (n = 13)

Cercles de discussion

Les cercles de discussion et d'échange étaient axés sur des mobilisations en petits groupes et se voulaient un moyen positif de comprendre et d'honorer les histoires et les expériences des participants, des communautés et des organisations – l'accent étant mis sur les points forts, les exigences, ainsi que les questions sociales et structurelles qui sous-tendent les conditions des peuples autochtones en ce qui concerne l'entrepreneuriat et les entreprises dirigées par les Autochtones.

Des cercles de discussion ont été organisés pour permettre une discussion plus approfondie et un échange sur les expériences sur les programmes et leur incidence. Les cercles de discussion suivants ont été organisés :

- Représentants des IFA et des SMF = cinq séances (18 personnes au total)
- Coordonnateurs de la SAEA = une séance

Enquête auprès des utilisateurs du programme

Les entrepreneurs autochtones participant au programme depuis 2015 ont été invités à répondre à une enquête en ligne concernant a) l'activité entrepreneuriale; b) les soutiens existants et nécessaires pour les entrepreneurs; c) l'expérience des programmes et des services des entrepreneurs financés par SAC. Les IFA et les SMF ont envoyé des courriels de sensibilisation à leurs personnes-ressources respectives afin de solliciter leur participation. Au total, 441 personnes ont répondu à l'enquête. Une ventilation détaillée du profil des répondants est présentée ci-dessous :

Identité autochtone		Identité de genre		Années d'activité de l'entreprise	
Première Nation	141 (32 %)	Homme	216 (49 %)	Moins de 1 an	28 (6,7 %)
Métis	262 (59,4 %)	Femme	192 (43,5 %)	De 1 à 3 ans	101 (24,3 %)
Inuit	6 (1,4 %)	Non binaire	2 (0,5 %)	De 4 à 6 ans	97 (23,4 %)
Préfère ne pas répondre	4 (0,9 %)	Bispirituel*	6 (1,4 %)	De 7 à 9 ans	41 (9,9 %)
Les options ne me décrivent pas	6 (1,4 %)	Préfère ne pas répondre	5 (1,1 %)	Plus de 10 ans	148 (35,7 %)

Plus d'une identité autochtone	4 (0,9 %)	Les options ne me décrivent pas	1 (0,2 %)		
---------------------------------------	-----------	---------------------------------	-----------	--	--

Province où l'entreprise mène des activités**		Propriété de l'entreprise		Âge du participant	
Colombie-Britannique	115 (26,1 %)	Détenue par des hommes	177 (40,1 %)	35 ans et moins	67 (16,2 %)
Alberta	78 (17,7 %)	Détenue par des femmes	181 (41,0 %)	36 à 64 ans	327 (79,0 %)
Saskatchewan	120 (27,2 %)	Détenue par une ou plusieurs personnes non binaires	2 (0,5 %)	Plus de 65 ans	20 (4,8 %)
Manitoba	61 (13,8 %)	Détenue par une ou plusieurs personnes bispirituelles	5 (1,1 %)		
Ontario	24 (5,4 %)	Détenue en copropriété	63 (14,3 %)		
Québec	2 (0,5 %)	Autre	9 (2,0 %)		
Atlantique	23 (5,2 %)				
Territoires	9 (2,0 %)				
Nunavut	3 (0,7 %)				
Plusieurs provinces	16 (3,9 %)				

*Les participants qui s'identifient comme des personnes bispirituelles s'identifient également à un autre genre indiqué. Ces participants sont pris en compte à la fois dans le calcul de l'identité bispirituelle et dans le calcul des identités homme, femme ou non binaire s'ils ont répondu à ces questions.

**Les participants ayant pu sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent, le total des pourcentages est supérieur à 100 %. Une valeur a été ajoutée pour indiquer le nombre d'entreprises qui mènent des activités dans plus d'une province.